



CÉSAR

49^e
CÉRÉMONIE

ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA, LES CÉSAR

**LA CÉRÉMONIE DES CÉSAR EN DIRECT
SUR CANAL+ DEPUIS 30 ANS**



**CANAL+ 1^{ER} PARTENAIRE DE
LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE EN FRANCE**



CANAL+

© 2024 - SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE CANAL PLUS, S.A.S au capital de 95 018 076 € - 329 211 734 RCS Nanterre - GROUPE CANAL+ S.A. à Directeur et Conseil de surveillance au capital de 104 191 033 00€ - 470 624 777 RCS Nanterre - Siège social : 50, rue Camille-Desmoulins - 92863 Les-Isles-Moulineaux Cedex 9.

49^e CÉRÉMONIE DES CÉSAR CATALOGUE OFFICIEL

L'ACADÉMIE DES CÉSAR	P-3
LA 49 ^e CÉRÉMONIE	P-9
LES NOMINATIONS 2024	P-21
LES FILMS NOMMÉS 2024	P-29
LES AUTRES ACTIONS DE L'ACADÉMIE	P-55
LES PARTENAIRES	P-79
LE RÈGLEMENT	P-87
GÉNÉRIQUE	P-97



L'ACADÉMIE
DES CÉSAR



AU COMMENCEMENT, **CRAVENNE** IMAGINE L'ACADÉMIE, **CÉSAR** CRÉA LE CÉSAR

Fondée par Georges Cravenne en 1976, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma rassemble, pour les César 2024, 4 694 membres votants : professionnels confirmés issus de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique et personnalités qui soutiennent le cinéma français dans le cadre de leur vie professionnelle.

César créa une première version du trophée pour la Cérémonie de 1976. Il la retravaille par la suite et achève la compression actuelle de la statuette pour la 2^e Cérémonie en 1977.

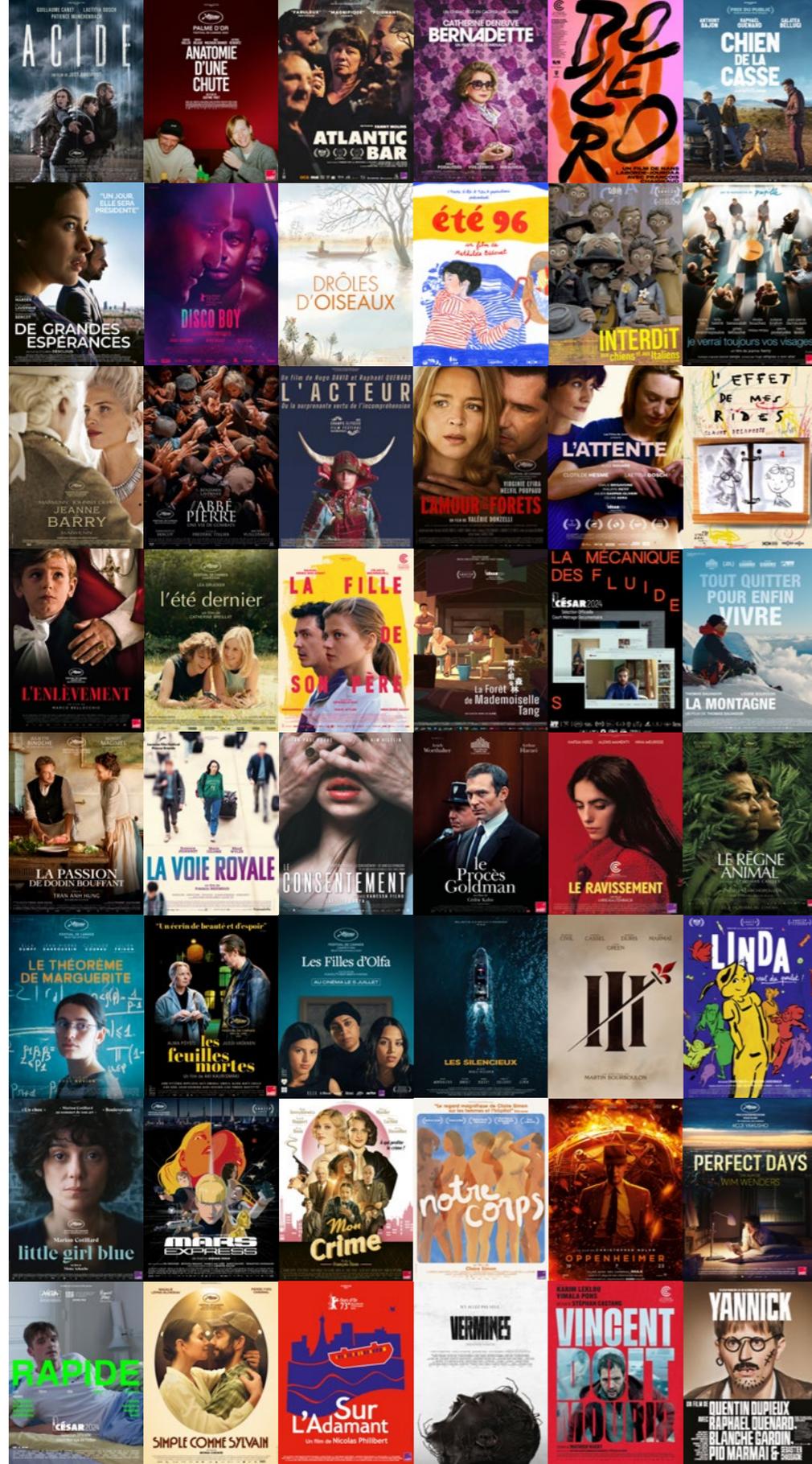
Le Règlement de l'Académie donne en préambule, comme but de « récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma, en leur conférant chaque année un trophée appelé « César », pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public ».

Son activité consiste tout d'abord en l'élaboration et l'actualisation du Règlement de l'Académie, le recensement des films de cinéma sortis dans l'année et des principales personnes y ayant collaboré, et l'organisation du processus de vote.

L'Académie met en place la séquence finale d'attribution des César qui commence dès l'issue du premier tour de vote par l'annonce des Nominations et se termine par l'organisation avec Canal+ de la Cérémonie annuelle de remise des César.

Parallèlement à cela, à partir du mois de décembre et grâce à ses partenaires, elle développe un certain nombre de manifestations en l'honneur des différents corps de métier du cinéma.





2023 EN FILMS !

LE RECENSEMENT DES FILMS ET DES PROFESSIONNELS

L'Académie recense de la façon la plus exhaustive possible l'ensemble des films sortis en salle durant l'année, ainsi que toutes les personnes y ayant collaboré. Puis elle recoupe auprès du CNC et des sociétés de production les informations recueillies afin d'établir le « Guide des films de l'année ».

Véritable panorama de l'année cinématographique, ce guide présente l'ensemble des personnes et des films éligibles aux différentes catégories conformément au Règlement de l'Académie. Pour les César 2024, ce sont 645 films (267 films éligibles au César du Meilleur Film, 330 films éligibles au César du Meilleur Film Étranger et 48 Courts Métrages) et 3 361 personnes qui sont ainsi proposés au suffrage des membres de l'Académie.

L'ORGANISATION DU VOTE POUR LES CÉSAR

L'Académie propose une procédure de vote en ligne, en 2 tours, pour ses **4 694 membres votants** (à jour de leur cotisation).

Le premier tour de vote désigne les nominations pour chacun des vingt-quatre César. Les 5 films nommés pour le César du Meilleur Film concourent également pour le César des Lycéens, soumis au vote de **2 286 lycéens**.

Dès le 2 janvier, le matériel de vote a été envoyé aux membres de l'Académie. Le « Guide Films » a été mis en ligne sur le site de l'Académie. Le premier tour de vote a débuté le 2 janvier et s'est clôturé le 23 janvier 2024. Le vote s'est exclusivement déroulé en ligne.

Les résultats ont été dépouillés par VOXALY, sous contrôle de commissaire de justice, pour être remis en main propre par la commissaire de justice à Véronique Cayla, Présidente de l'Académie le mercredi 24 janvier (Annonce des Nominations).

Le second tour de vote s'est déroulé du 1^{er} février au 23 février à 16h, quelques heures avant le début de la 49^e Cérémonie des César.

The image features a stylized silhouette of two women in traditional African attire. The woman on the left is wearing a long, flowing dress with a wide, patterned shawl draped over her head and shoulders. The woman on the right is wearing a shorter, fitted dress with a large, ornate, feathered headdress. They are standing in a landscape with stylized trees and a sunset sky. The entire scene is reflected in a dark, glossy surface at the bottom of the image.

MICHEL OCELOT

César 2019 du Meilleur Film d'Animation
pour *Dilili à Paris*

Image extraite du court métrage
La Belle Fille et le Sorcier (1992)
© Ocelot

LA 49^e CÉRÉMONIE DES CÉSAR

VENDREDI 23 FÉVRIER 2024
À L'OLYMPIA



VALÉRIE LEMERCIER PRÉSIDENTE DE LA 49^e CÉRÉMONIE

par Danièle Thompson

Chère Valérie,

Dans ton smoking ajusté, sur tes talons aiguilles (Almodóvar est dans la salle) tu es ce soir des César 2007 la Maîtresse de Cérémonie. Tu mélanges élégance et comique, un cocktail rare, impossible, dont pourtant tu nous fais le cadeau sans cesse sur une scène, sur un écran et dans la vie.

Et soudain : Rabbi Jacob elle va danser ! Tambourins, schtreimel et long manteau, tu surgis avec tes danseurs sur le plateau du Châtelet. Stupeur dans la salle ! Suivie d'une joie intense, enfantine, partagée par tous. Et pour moi rires et larmes dans mes yeux. Je n'oublierai jamais cet hommage à mon père, ce moment de grâce, d'émotion que tu avais préparé dans le secret des dieux... Merci ! Et quelques minutes plus tard tu gagnes ton deuxième César pour notre Fauteuil d'Orchestre ! Le temps s'arrête... Ça ressemble au bonheur. Tu m'as confié que cette soirée reste ton plus beau souvenir des César. Le mien aussi.

Pourtant il y a deux ans lorsque tu reçois ton troisième César, celui de Meilleure Actrice pour ton phénoménal Aline, l'émotion est à nouveau palpable. Tu nous parles de mère-grand, comme tu appelles ta maman, tu nous confies qu'elle t'avait déjà récompensée en admettant pour la première fois t'avoir aimée dans un film ! Tu es au bord des larmes toi qui sais pourtant si bien cacher ton trac et les battements de ton cœur derrière une pirouette de mots ou quelques pas de danse. Tu es splendide dans ta robe de velours noir aux manches cerclées de diamants. Une autre image s'imprime tout à coup...

Une silhouette légère et long vêtue, robe blanche et déjà un nuage de velours noir : tu traverses l'allée du Théâtre des Champs Élysées, tu grimpes sur la scène pour aller chercher ta première statuette, Meilleure Actrice dans un Second Rôle pour Les Visiteurs.

Cette nuit de février 1994, tu remercies Jean-Marie Poiré et tu dis simplement : « J'ai mon César. Je suis contente. Merci. Au revoir » Cette formule : J'ai MON César, comme on dit j'ai MON Bac m'avait fait sourire. Un dernier adieu à l'enfance ?

Imaginai-tu ce soir-là que plus jamais les César ne te lâcheraient ? Imaginai-tu que par trois fois, tu allais plancher des mois pour présenter la Cérémonie ? Que tu réussirais grâce à ton énergie, à ce don stupéfiant de provoquer le rire juste par ta présence, à emporter dans un souffle de légèreté et de plaisir un public crispé par l'angoisse ? Imaginai-tu tant de rôles, tant de spectacles, tant de Molières, tant de Victoires, tant de nominations, tant de films qui nous ont enchantés depuis le Conservatoire de Rouen et tes débuts avec Jean-Michel Ribes ?

Je n'imaginai pas moi que j'aurais un jour le bonheur de travailler avec toi. Quelle aventure que ce Fauteuil d'Orchestre ! Nous avons tant aimé tourner avec Sydney Pollack qui nous impressionnait l'une et l'autre, lui pourtant si modeste et si bienveillant. Je n'imaginai pas que nous allions devenir amies que nous allions partager des moments de lumière et de chaleur, celle des projecteurs et du soleil.

Ce soir, tu es Présidente de la 49^e Cérémonie des César. Cette fois-ci, la tâche est plus légère : tu vas ouvrir le bal puis plus tard l'enveloppe qui cache les noms de ceux et celles qui ont produit le meilleur film de l'année 2023.

Tu seras une Présidente imprévisible, élégante, joyeuse... Tu seras toi.

Vive la Présidente !

MAÎTRESSES & MAÎTRES DE LA 49^e CÉRÉMONIE

Ce soir, Ariane Ascaride, Bérénice Bejo, Dali Benssalah, Juliette Binoche, Dany Boon, Bastien Bouillon, Audrey Diwan, Ana Girardot, Diane Kruger, Benoît Magimel, Paul Mirabel, Nadia Tereszkiewicz et Jean-Pascal Zadi présentent la 49^e Cérémonie des César sous la présidence de Valérie Lemercier.

Une présentation collégiale et joyeuse où Maîtres et Maîtresses de Cérémonie partageront leur amour du cinéma, et célébreront le temps de ce grand événement, l'ensemble des talents qui auront marqué cette année.

Que la grande fête du Cinéma commence !



© BENJAMIN DECOIN/CANAL+ ; © JEAN-FRANÇOIS ROBERT/MODDS ; © MARIE ROUGE ; © BENNI VALSSON/MODDS ;
© VINCENT FERRANE/MODDS ; © PATRICK SWIRC/MODDS ; © ARNO LAM ; © ERIC GUILLEMAIN



AGNÈS JAOUÏ CÉSAR D'HONNEUR

par Isabel Coixet

J'aime la façon dont Agnès Jaoui parcourt le monde.

J'aime sa façon de regarder les choses.

J'aime son sourire et ses yeux noisette et j'aime aussi le geste gracieux qu'elle fait lorsqu'elle enfle son châle sur les épaules comme si elle voulait protéger, pas seulement elle-même, sinon tout le monde.

J'aime son impudence, son éloquence et son soleil intérieur. L'extérieur aussi je l'aime.

Agnès Jaoui, parmi les mille vertus qu'elle possède, en a une qui, pour moi, les englobe toutes, quand elle t'écoute et te regarde, tu sens qu'elle te voit, qu'elle te voit vraiment, qu'elle voit ton petit "toi", cette petite personne contradictoire et impuissante que tu portes en toi et, bien qu'elle le voit, elle ne te juge pas.

Et cela se voit dans ses œuvres. Dans sa longue carrière où elle brille comme scénariste, réalisatrice, comédienne et chanteuse, Agnès Jaoui pose son regard critique, bienveillant, généreux, intelligent et délicat sur le monde qui nous entoure, construisant un miroir précis dans lequel nous nous voyons toujours, parfois à notre grand regret, nous refléter. En tant que réalisatrice et scénariste (avec son bien-aimé Jean-Pierre Bacri) Agnès a réalisé une série de films extraordinaires de tout point de vue, parmi eux : "On connaît la chanson", "Un air de famille", "Smoking/No Smoking", "Le Goût des autres", "Comme une image", "Parlez-moi de la pluie", "Place publique".

En tant qu'actrice, Agnès incarne un type de femme engagée, toujours courageuse, ouverte sur le monde, capable de rire d'elle-même, une vraie femme, sans artifice, terriblement humaine, une femme qui fuit les étiquettes et la romantisation : une femme profondément libre dans tous les sens du terme.

Tous ces adjectifs peuvent s'appliquer à la chanteuse Agnès, une voix authentique et unique qui traverse les frontières et a le pouvoir de nous emmener à La Havane, à Séville, en Tunisie, partout.

Ce César d'Honneur récompense une carrière d'une cohérence extraordinaire, il récompense un artiste capable de brouiller les frontières entre les disciplines artistiques et de continuer à explorer avec passion, avec compassion et amour, ce chasseur solitaire, comme le disait Carson McCullers, le cœur humain.



CHRISTOPHER NOLAN

CÉSAR D'HONNEUR

par Thierry Chèze

Le cinéma est un art et une industrie. Mais rares sont les femmes et les hommes qui ont su réunir les deux dans leurs créations. Christopher Nolan, le plus hollywoodien des cinéastes britanniques, constitue sans nul doute la figure de proue de ce cercle ultra-fermé. Lui qui, dans cette industrie de prototype où la réussite du jour n'augure en rien celle du lendemain, réussit à chaque fois le mariage parfait entre film grand public et cinéma d'auteur.

En cela, Christopher Nolan s'inscrit pleinement dans le cinéma qui a baigné sa jeunesse, celui qui a donné envie d'en faire à cet amoureux fou de Blade runner de Ridley Scott, de La Soif du mal d'Orson Welles, de Stanley Kubrick et de Terrence Malick. Des créateurs qui n'ont jamais compartimenté les choses mais cherché à conquérir le cœur du plus grand nombre. S'installer dans une salle pour découvrir un film de Nolan, c'est la certitude d'embarquer pour un voyage à chaque fois singulier qui n'impose jamais un itinéraire forcé à ses spectateurs mais les laisse vagabonder dans les mille et une péripéties qui le composent, sans pour autant jamais les perdre tout à fait, par sa maîtrise absolue de toutes les combinaisons possibles qu'il a imaginées.

Tout a commencé en 1998 avec Following, l'histoire d'un romancier en herbe qui, passant son temps libre à prendre des inconnus en filature dans les rues de Londres, va se retrouver tel l'arroseur arrosé, chassé par un cambrioleur psychopathe lui proposant de devenir son complice. Un thriller en noir en blanc instantanément devenu culte, où en s'aventurant dans une narration non chronologique, il pose les bases de toute son œuvre à venir mue par son attirance pour le temps qui se tord. Dès lors, en pur indépendant ou sous l'égide d'un studio, de Memento à Inception, d'Insomnia à Interstellar, du Prestige à Tenet, Christopher Nolan n'a eu de cesse de devenir le maître de ses propres horloges. Qui d'autre que lui a su avec autant de puissance et de fougue redonner ses lettres de noblesse au personnage de Batman et s'emparer de moments décisifs de l'histoire du 20^e siècle avec Dunkerque et Oppenheimer ?

Avec Nolan, le cinéma devient une science génialement inexacte, où la mécanique de précision développée avec minutie ne semble exister que pour être dérégulée et multiplier les narrations à l'intérieur d'une même séquence. Revoir ses films est la promesse d'y découvrir à chaque fois quelque chose de nouveau, tel un magicien des images et du son il transforme le cinéma en spectacle vivant.

CES PERSONNALITÉS QUI NOUS ONT QUITTÉS

Claude Abeille *Productrice*

Claudine Acs *Actrice*

Amer Alwan *Réalisateur, Scénariste*

Eugène Andréanszky *Exploitante de salles*

Laurence Badie *Actrice*

Lionel Balzan *Responsable acquisitions Canal+*

Daniel Baschieri *Directeur de Production*

Jean-Claude Beineix *Assureur*

Marwan Berreni *Acteur*

Jane Birkin *Actrice, Chanteuse, Réalisatrice*

Pascale Bordet *Costumière*

Wahid Bouzidi *Acteur*

Marc Boyer *Producteur*

Michel Ciment *Critique de cinéma, Écrivain*

Joséphine Chaplin *Actrice*

Bernard Chardère *Co-créateur de l'Institut Lumière*

François-Pierre Clavel *Producteur*

Gérard Clochard *Exploitant de salles*

Bertrand Collard *Chef Monteur*

Yvonne Constant *Actrice, Chanteuse*

Michel Cordes *Acteur*

Emmanuelle Debever *Actrice*

Jean-Pierre Delamour *Acteur*

Françoise Delbart *Actrice*

Michel Demopoulos *Ancien directeur du
Festival de Thessalonique*

Marie-Pierre Duhamel-Müller *Programmatrice,
Délégué Général du Cinéma du Réel*

Éléonore Faucher *Réalisatrice, Scénariste*

Daniel Faudais *Délégué Général Entraide du Cinéma*

Sophie Fillières *Réalisatrice, Scénariste*

Giovanni Fiore Coltellacci *Directeur de la Photographie*

Annick François *Cheffe Costumière*

Marion Game *Actrice*

Nicolas Gessner *Scénariste, Réalisateur*

Jean-Louis Godfroy *Producteur, Directeur de Production*

Daniel Goldman *Distributeur*

Laurence Gramont *Exploitante de salles*

Nora Habib *Directrice de Casting*

Rona Hartner *Actrice, Compositrice, Chanteuse*

Frédérique Hébrard *Actrice, Scénariste*

Otar Iosseliani *Réalisateur*

Patrice Iva *Chef Coiffeur*

Louis Julien *Acteur, Auteur*

Georges Kiejman *Avocat, ancien Ministre*

Charly Koubesserian *Chef Maquilleur*

Ysabelle Lacamp *Actrice*

Catherine Lachens *Actrice*

Simone Lancelot *Exploitante de salles*

Damien Lanfranchi *Chef Décorateur*

Henri Lanoë *Chef Monteur, Compositeur*

Christian Lara *Réalisateur*

Grégoire Lassalle *Ancien Président d'Allociné*

François-Xavier Le Reste *Directeur de la Photographie*

Tommy Lefort *Acteur, Voix doublage*

Jean Lespert *Acteur*

Johan Leysen *Acteur*

Pierre Londiche *Acteur*

Philippe Lopes Curval *Scénariste*

Olivier Lorsac *Réalisateur, Producteur*

Kamel Lyoubi *Groupman*

Guy Marchand *Acteur, Musicien*

Juliette Mayniel *Actrice*

Jean-Roger Milo *Acteur*

Sandra Milo *Actrice*

Elsa Monsigny *Scripte*

Bruno Muel *Réalisateur*

François Musy *Chef Opérateur Son*

Hengameh Panahi *Exportatrice, Productrice*

Raymond Perrot *Exploitant de salles*

Jean-Marc Peyrefitte *Réalisateur, Scénariste*

Pierre Pezet *Exploitant de salles*

Mathé Pontanier *Costumière*

Sophie Quiédeville *Directrice de Production*

Michèle Richer *Créatrice de Costumes*

Serge Rosenzweig *Scénariste*

Jacques Rozier *Réalisateur*

Benjamine Rytmann-Radwabski *Exploitante de salles*

Henri Serre *Acteur*

Jeannette Tabaraud *Exploitante de salles*

Alexandre Tarta *Réalisateur*

Roger Van Hool *Acteur*

Veronika Varga *Actrice*

Bruno Via *Assistant Décorateur*

François Weulersse *Co-Fondateur d'Aaton*

Romain Winding *Directeur de la Photographie*

Compte tenu des délais d'impression, certaines personnalités disparues n'ont pu être citées.



LES
NOMINATIONS
2024



CHANEL

NOMINATIONS CÉSAR 2024 1^{er} TOUR DE VOTE

sont nommées pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE ACTRICE

Marion Cotillard
dans LITTLE GIRL BLUE

Léa Drucker
dans L'ÉTÉ DERNIER

Virginie Efira
dans L'AMOUR ET LES FORÊTS

Hafsia Herzi
dans LE RAVISSEMENT

Sandra Hüller
dans ANATOMIE D'UNE CHUTE

sont nommées pour le
**CÉSAR DE LA MEILLEURE ACTRICE
DANS UN SECOND RÔLE**

Leïla Bekhti
dans JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

Galatea Bellugi
dans CHIEN DE LA CASSE

Élodie Bouchez
dans JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

Adèle Exarchopoulos
dans JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

Miou Miou
dans JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

sont nommées pour le
**CÉSAR DE LA MEILLEURE
RÉVÉLATION FÉMININE**

Céleste Brunnquell
dans LA FILLE DE SON PÈRE

Kim Higelin
dans LE CONSENTEMENT

Suzanne Jouannet
dans LA VOIE ROYALE

Rebecca Marder
dans DE GRANDES ESPÉRANCES

Ella Rumpf
dans LE THÉORÈME DE MARGUERITE

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR ACTEUR

Romain Duris
dans LE RÈGNE ANIMAL

Benjamin Lavernhe
dans L'ABBÉ PIERRE - UNE VIE DE COMBATS

Melvil Poupaud
dans L'AMOUR ET LES FORÊTS

Raphaël Quenard
dans YANNICK

Arieh Worthalter
dans LE PROCÈS GOLDMAN

sont nommés pour le
**CÉSAR DU MEILLEUR ACTEUR
DANS UN SECOND RÔLE**

Swann Arlaud
dans ANATOMIE D'UNE CHUTE

Anthony Bajon
dans CHIEN DE LA CASSE

Arthur Harari
dans LE PROCÈS GOLDMAN

Pio Marmaï
dans YANNICK

Antoine Reinartz
dans ANATOMIE D'UNE CHUTE

sont nommés pour le
**CÉSAR DE LA MEILLEURE
RÉVÉLATION MASCULINE**

Julien Frison
dans LE THÉORÈME DE MARGUERITE

Paul Kircher
dans LE RÈGNE ANIMAL

Samuel Kircher
dans L'ÉTÉ DERNIER

Milo Machado-Graner
dans ANATOMIE D'UNE CHUTE

Raphaël Quenard
dans CHIEN DE LA CASSE

NOMINATIONS CÉSAR 2024

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR SCÉNARIO ORIGINAL

Justine Triet, Arthur Harari
pour ANATOMIE D'UNE CHUTE

Jean-Baptiste Durand
pour CHIEN DE LA CASSE

Jeanne Herry
pour JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

Nathalie Hertzberg, Cédric Kahn
pour LE PROCÈS GOLDMAN

Thomas Cailley, Pauline Munier
pour LE RÈGNE ANIMAL

sont nommés pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE

Gabriel Yared
pour L'AMOUR ET LES FORÊTS

Delphine Malausséna
pour CHIEN DE LA CASSE

Vitalic
pour DISCO BOY

Andrea Laszlo de Simone
pour LE RÈGNE ANIMAL

Guillaume Roussel
pour LES TROIS MOUSQUETAIRES
(PARTIE 1 : D'ARTAGNAN / PARTIE 2 : MILADY)

sont nommés pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE PHOTO

Simon Beaufiles
pour ANATOMIE D'UNE CHUTE

Jonathan Ricquebourg
pour LA PASSION DE DODIN BOUFFANT

Patrick Ghiringhelli
pour LE PROCÈS GOLDMAN

David Cailley
pour LE RÈGNE ANIMAL

Nicolas Bolduc
pour LES TROIS MOUSQUETAIRES
(PARTIE 1 : D'ARTAGNAN / PARTIE 2 : MILADY)

sont nommées pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE ADAPTATION

Valérie Donzelli, Audrey Diwan
pour L'AMOUR ET LES FORÊTS

Vanessa Filho
pour LE CONSENTEMENT

Catherine Breillat
pour L'ÉTÉ DERNIER

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR SON

**Julien Sicart, Fanny Martin,
Jeanne Delplancq, Olivier Goinard**
pour ANATOMIE D'UNE CHUTE

**Rémi Daru, Guadalupe Cassius,
Loïc Prian, Marc Doisne**
pour JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

**Erwan Kerzanet, Sylvain Malbrant,
Olivier Guillaume**
pour LE PROCÈS GOLDMAN

**Fabrice Osinski, Raphaël Sohier,
Matthieu Fichet, Niels Barletta**
pour LE RÈGNE ANIMAL

**David Rit, Gwenno Le Borgne,
Olivier Touche, Cyril Holtz, Niels Barletta**
pour LES TROIS MOUSQUETAIRES
(PARTIE 1 : D'ARTAGNAN / PARTIE 2 : MILADY)

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR MONTAGE

Laurent Sénéchal
pour ANATOMIE D'UNE CHUTE

Francis Vesin
pour JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

Valérie Loiseleux
pour LITTLE GIRL BLUE

Yann Dedet
pour LE PROCÈS GOLDMAN

Lilian Corbeille
pour LE RÈGNE ANIMAL

sont nommés pour le
CÉSAR DES MEILLEURS COSTUMES

Jürgen Doering
pour JEANNE DU BARRY

Pascaline Chavanne
pour MON CRIME

Tran Nu Yên Khê
pour LA PASSION DE DODIN BOUFFANT

Ariane Daurat
pour LE RÈGNE ANIMAL

Thierry Delette
pour LES TROIS MOUSQUETAIRES
(PARTIE 1 : D'ARTAGNAN / PARTIE 2 : MILADY)

sont nommés pour le
CÉSAR DES MEILLEURS EFFETS VISUELS

Thomas Duval
pour ACIDE

Lise Fischer, Cédric Fayolle
pour LA MONTAGNE

**Cyrille Bonjean, Bruno Sommier,
Jean-Louis Autret**
pour LE RÈGNE ANIMAL

Olivier Cauwet
pour LES TROIS MOUSQUETAIRES
(PARTIE 1 : D'ARTAGNAN / PARTIE 2 : MILADY)

Léo Ewald, Thierry Onillon
pour VERMINES

sont nommés pour le
CÉSAR DES MEILLEURS DÉCORS

Emmanuelle Duplay
pour ANATOMIE D'UNE CHUTE

Angelo Zamparutti
pour JEANNE DU BARRY

Toma Baquéni
pour LA PASSION DE DODIN BOUFFANT

Julia Lemaire
pour LE RÈGNE ANIMAL

Stéphane Taillason
pour LES TROIS MOUSQUETAIRES
(PARTIE 1 : D'ARTAGNAN / PARTIE 2 : MILADY)

sont nommés pour le
CÉSAR DE LA MEILLEURE RÉALISATION

Justine Triet
pour ANATOMIE D'UNE CHUTE

Catherine Breillat
pour L'ÉTÉ DERNIER

Jeanne Herry
pour JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

Cédric Kahn
pour LE PROCÈS GOLDMAN

Thomas Cailley
pour LE RÈGNE ANIMAL

NOMINATIONS CÉSAR 2024

sont nommés pour le
**CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE
COURT MÉTRAGE D'ANIMATION**

DRÔLES D'OISEAUX

réalisé par Charlie Belin,
produit par Virginie Giachino, Jean-Stéphane Michaux

ÉTÉ 96

réalisé par Mathilde Bédouet,
produit par Ninon Chapuis, Thibault de Gantès, Lucas
Le Postec, Simon Ingelaere

LA FORÊT DE MADEMOISELLE TANG

réalisé par Denis Do,
produit par Sébastien Onomo

sont nommés pour le
**CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE
COURT MÉTRAGE DE FICTION**

L'ATTENTE

réalisé par Alice Douard,
produit par Marie Boitard, Alice Douard

BOLÉRO

réalisé par Nans Laborde-Jourdàa,
produit par Margaux Lorier

RAPIDE

réalisé par Paul Rigoux,
produit par Anne Luthaud

LES SILENCIEUX

réalisé par Basile Vuillemin,
produit par Thomas Guentch

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM D'ANIMATION

INTERDIT AUX CHIENS ET AUX ITALIENS

réalisé par Alain Ughetto,
produit par Alexandre Cornu, Jean-François
Le Corre, Mathieu Courtois

LINDA VEUT DU POULET !

réalisé par Chiara Malta, Sébastien Laudenbach,
produit par Marc Irmer, Emmanuel-Alain Raynal,
Pierre Baussaron

MARS EXPRESS

réalisé par Jérémie Périn,
produit par Didier Creste

sont nommés pour le
**CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE
COURT MÉTRAGE DOCUMENTAIRE**

**L'ACTEUR, OU LA SURPRENANTE VERTU DE
L'INCOMPRÉHENSION**

réalisé par Hugo David, Raphaël Quenard,
produit par Anaïs Bertrand, Raphaël Quenard

L'EFFET DE MES RIDES

réalisé par Claude Delafosse,
produit par Yves Bouveret

LA MÉCANIQUE DES FLUIDES

réalisé par Gala Hernández López,
produit par Ninon Chapuis, Thibault de Gantès,
Lucas Le Postec

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM DOCUMENTAIRE

ATLANTIC BAR

réalisé par Fanny Molins,
produit par Chloé Servel, Nicolas Tiry

LES FILLES D'OLFA

réalisé par Kaouther Ben Hania,
produit par Nadim Cheikhrouha

LITTLE GIRL BLUE

réalisé par Mona Achache,
produit par Laetitia Gonzalez, Yaël Fogiel

NOTRE CORPS

réalisé par Claire Simon,
produit par Kristina Larsen

SUR L'ADAMANT

réalisé par Nicolas Philibert,
produit par Miléna Poylo, Gilles Sacuto,
Céline Loiseau

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR PREMIER FILM

BERNADETTE

réalisé par Léa Domenach,
produit par Antoine Rein, Fabrice Goldstein

CHIEN DE LA CASSE

réalisé par Jean-Baptiste Durand,
produit par Anaïs Bertrand

LE RAVISSEMENT

réalisé par Iris Kaltenböck,
produit par Alice Bloch, Thierry de Clermont-Tonnerre

VERMINES

réalisé par Sébastien Vaniček,
produit par Harry Tordjman

VINCENT DOIT MOURIR

réalisé par Stéphan Castang,
produit par Thierry Lounas, Claire Bonnefoy

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM*

ANATOMIE D'UNE CHUTE

produit par Marie-Ange Luciani, David Thion,
réalisé par Justine Triet

CHIEN DE LA CASSE

produit par Anaïs Bertrand,
réalisé par Jean-Baptiste Durand

JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

produit par Hugo Sélignac, Alain Attal,
réalisé par Jeanne Herry

LE PROCÈS GOLDMAN

produit par Benjamin Elalouf,
réalisé par Cédric Kahn

LE RÈGNE ANIMAL

produit par Pierre Guyard,
réalisé par Thomas Cailley

sont nommés pour le
CÉSAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER

L'ENLÈVEMENT

réalisé par Marco Bellocchio,
coproduction France AD VITAM PRODUCTION
(Alexandra Henochsberg)

LES FEUILLES MORTES

réalisé par Aki Kaurismäki,
distribution France DIAPHANA DISTRIBUTION

OPPENHEIMER

réalisé par Christopher Nolan,
distribution France UNIVERSAL PICTURES
INTERNATIONAL FRANCE

PERFECT DAYS

réalisé par Wim Wenders,
distribution France HAUT ET COURT DISTRIBUTION

SIMPLE COMME SYLVAIN

réalisé par Monia Chokri,
coproduction France MK PRODUCTIONS
(Nathanaël Karmitz, Elisha Karmitz)

*Les 5 films nommés au César du Meilleur Film
sont également soumis au vote de 2286 lycéens pour le **CÉSAR DES LYCÉENS**

Espirts libanes
depuis 1868



Cuvée Léonie Brut
Hommage à la fondatrice de la Maison

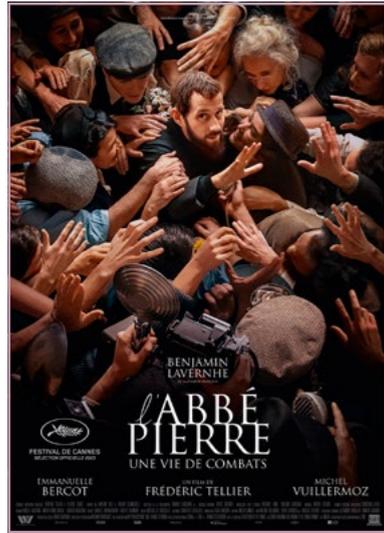
CÉSAR 2024
Fournisseur Officiel

FONDÉ EN 1868
CHAMPAGNE
CANARD-DUCHÊNE
FRANCE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

LES
LONGS
MÉTRAGES
NOMMÉS
2024

L'ABBÉ PIERRE - UNE VIE DE COMBATS



1 NOMINATION

Meilleur Acteur
Benjamin Lavernhe

Synopsis : Né dans une famille aisée, Henri Grouès a été à la fois résistant, député, défenseur des sans-abris, révolutionnaire et iconoclaste. Des bancs de l'Assemblée Nationale aux bidonvilles de la banlieue parisienne, son engagement auprès des plus faibles lui a valu une renommée internationale. La création d'Emmaüs et le raz de marée de son inoubliable appel de l'hiver 54 ont fait de lui une icône. Pourtant, chaque jour, il a douté de son action. Ses fragilités, ses souffrances, sa vie intime à peine crédibles sont restées inconnues du grand public. Révolté par la misère et les injustices, souvent critiqué, parfois trahi, Henri Grouès a eu mille vies et a mené mille combats. Il a marqué l'Histoire sous le nom qu'il s'était choisi : l'Abbé Pierre.

ACIDE



1 NOMINATION

Meilleurs Effets Visuels
Thomas Duval

Synopsis :

Selma, 15 ans, grandit entre ses deux parents séparés, Michal et Élise. Des nuages de pluies acides et dévastatrices s'abattent sur la France. Dans un monde qui va bientôt sombrer, cette famille fracturée va devoir s'unir pour affronter cette catastrophe climatique et tenter d'y échapper.

L'AMOUR ET LES FORÊTS



4 NOMINATIONS

Meilleure Actrice
Virginie Efira
Meilleur Acteur
Melvil Poupaud
Meilleure Adaptation
Valérie Donzelli, Audrey Diwan
Meilleure Musique Originale
Gabriel Yared

Synopsis :

Quand Blanche croise le chemin de Grégoire, elle pense rencontrer celui qu'elle cherche. Les liens qui les unissent se tissent rapidement et leur histoire se construit dans l'emportement. Le couple déménage, Blanche s'éloigne de sa famille, de sa sœur jumelle, s'ouvre à une nouvelle vie. Mais fil après fil, elle se retrouve sous l'emprise d'un homme possessif et dangereux.

ANATOMIE D'UNE CHUTE



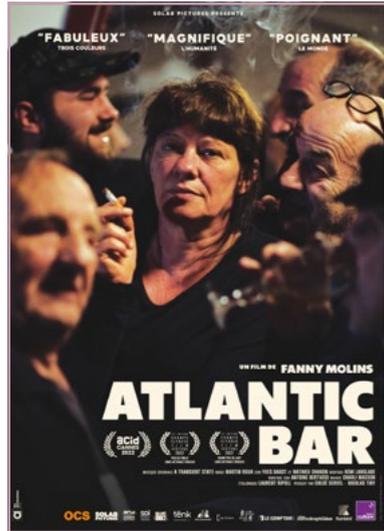
11 NOMINATIONS

Meilleure Actrice
Sandra Hüller
Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Swann Arlaud
Meilleur Acteur dans un Second Rôle
Antoine Reinartz
Meilleure Révélation Masculine
Milo Machado-Graner
Meilleur Scénario Original
Justine Triet, Arthur Harari
Meilleur Son
Julien Sicart, Fanny Martin, Jeanne Delplancq, Olivier Goïnard
Meilleure Photo
Simon Beauflis
Meilleur Montage
Laurent Sénéchal
Meilleurs Décors
Emmanuelle Duplay
Meilleure Réalisation
Justine Triet
Meilleur Film
produit par Marie-Ange Luciani, David Thion
réalisé par Justine Triet

Synopsis :

Sandra, Samuel et leur fils malvoyant de 11 ans, Daniel, vivent depuis un an loin de tout, à la montagne. Un jour, Samuel est retrouvé mort au pied de leur maison. Une enquête pour mort suspecte est ouverte. Sandra est bientôt inculpée malgré le doute : suicide ou homicide ? Un an plus tard, Daniel assiste au procès de sa mère, véritable dissection du couple.

ATLANTIC BAR



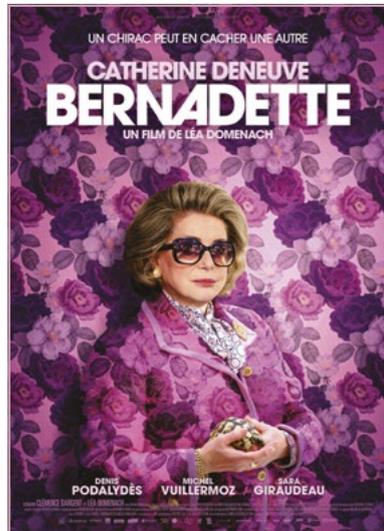
1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire
réalisé par Fanny Molins
produit par Chloé Servel, Nicolas Tiry

Synopsis :

À l'Atlantic Bar, à Arles, Nathalie, la patronne, est le centre de l'attention. Ici, on chante, on danse, on se tient les uns aux autres. Après l'annonce de la mise en vente du bar, Nathalie et les habitués se confrontent à la fin de leur monde et d'un lieu à la fois destructeur et vital.

BERNADETTE



1 NOMINATION

Meilleur Premier Film
réalisé par Léa Domenach
produit par Antoine Rein, Fabrice Goldstein

Synopsis :

Quand elle arrive à l'Élysée, Bernadette Chirac s'attend à obtenir enfin la place qu'elle mérite, elle qui a toujours oeuvré dans l'ombre de son mari pour qu'il devienne président. Mise de côté car jugée trop ringarde, Bernadette décide alors de prendre sa revanche en devenant une figure médiatique incontournable.

CHIEN DE LA CASSE



7 NOMINATIONS

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Galatea Bellugi

Meilleur Acteur dans un Second Rôle
Anthony Bajon

Meilleure Révélation Masculine
Raphaël Quenard

Meilleur Scénario Original
Jean-Baptiste Durand

Meilleure Musique Originale
Delphine Malausséna

Meilleur Premier Film
réalisé par Jean-Baptiste Durand
produit par Anaïs Bertrand

Meilleur Film
produit par Anaïs Bertrand
réalisé par Jean-Baptiste Durand

Synopsis :

Dog et Mirales sont amis d'enfance. Ils vivent dans un petit village du sud de la France et passent la majeure partie de leurs journées à traîner dans les rues. Pour tuer le temps, Mirales a pris l'habitude de taquiner Dog plus que de raison. Leur amitié va être mise à mal par l'arrivée au village d'une jeune femme.

LE CONSENTEMENT



2 NOMINATIONS

Meilleure Révélation Féminine
Kim Higelin

Meilleure Adaptation
Vanessa Filho

Synopsis :

Paris, 1985. Vanessa a treize ans lorsqu'elle rencontre Gabriel Matzneff, écrivain quinquagénaire de renom. La jeune adolescente devient l'amante et la muse de cet homme célébré par le monde culturel et politique. Se perdant dans la relation, elle subit de plus en plus violemment l'emprise destructrice que ce prédateur exerce sur elle.

DE GRANDES ESPÉRANCES



1 NOMINATION

Meilleure Révélation Féminine
Rebecca Marder

Synopsis :

Madeline, brillante et idéaliste jeune femme issue d'un milieu modeste, prépare l'oral de l'ENA dans la maison de vacances d'Antoine, en Corse. Un matin, sur une petite route déserte, le couple se trouve impliqué dans une altercation qui tourne au drame. Lorsqu'ils intègrent les hautes sphères du pouvoir, le secret qui les lie menace d'être révélé. Et tous les coups deviennent permis.

DISCO BOY



1 NOMINATION

Meilleure Musique Originale
Vitalic

Synopsis :

Prêt à tout pour s'enfuir de Biélorussie, Aleksei rejoint Paris et s'engage dans la Légion étrangère. Il est envoyé au combat dans le Delta du Niger où Jomo, jeune révolutionnaire, lutte contre les compagnies pétrolières qui ont dévasté son village. Si Aleksei cherche une nouvelle famille dans la Légion, Jomo s'imagine être danseur, un disco boy. Dans la jungle, leurs rêves et destins vont se croiser.

L'ENLÈVEMENT



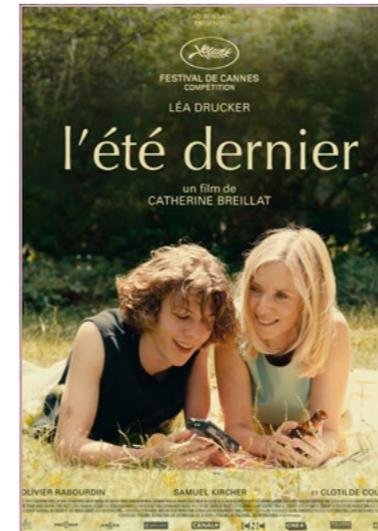
1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger
réalisé par Marco Bellocchio
coproduction France AD VITAM PRODUCTION
(Alexandra Henochsberg)

Synopsis :

En 1858, dans le quartier juif de Bologne, les soldats du Pape font irruption chez la famille Mortara. Sur ordre du cardinal, ils sont venus prendre Edgardo, leur fils de sept ans. L'enfant aurait été baptisé en secret par sa nourrice étant bébé et la loi pontificale est indiscutable : il doit recevoir une éducation catholique. Les parents d'Edgardo, bouleversés, vont tout faire pour récupérer leur fils. Soutenus par l'opinion publique de l'Italie libérale et la communauté juive internationale, le combat des Mortara prend vite une dimension politique. Mais l'Église et le Pape refusent de rendre l'enfant, pour asseoir un pouvoir de plus en plus vacillant...

L'ÉTÉ DERNIER



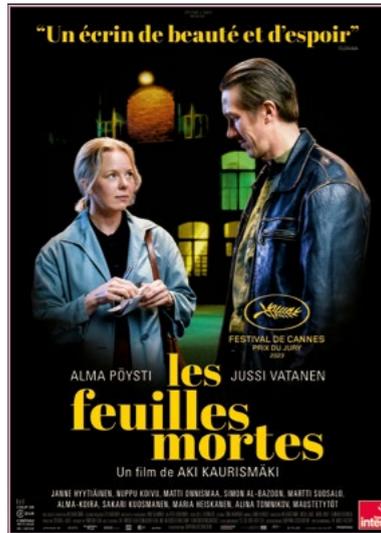
4 NOMINATIONS

Meilleure Actrice
Léa Drucker
Meilleure Révélation Masculine
Samuel Kircher
Meilleure Adaptation
Catherine Breillat
Meilleure Réalisation
Catherine Breillat

Synopsis :

Anne, avocate renommée, vit en harmonie avec son mari Pierre et leurs filles de 6 et 7 ans. Un jour, Théo, 17 ans, fils de Pierre d'un précédent mariage, emménage chez eux. Peu de temps après, il annonce à son père qu'il a une liaison avec Anne. Elle nie.

LES FEUILLES MORTES



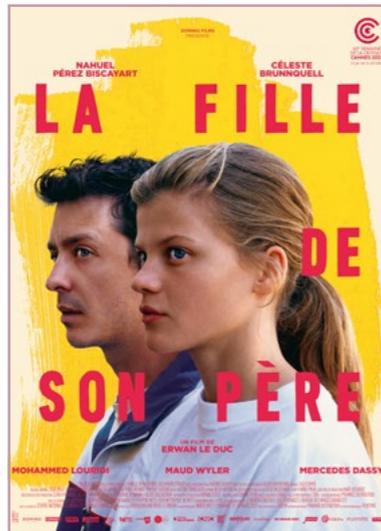
1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger
réalisé par Aki Kaurismäki
distribution France DIAPHANA DISTRIBUTION
(Michel Saint-Jean)

Synopsis :

Deux personnes solitaires se rencontrent par hasard une nuit à Helsinki et chacun tente de trouver en l'autre son premier, unique et dernier amour. Mais la vie a tendance à mettre des obstacles sur la route de ceux qui cherchent le bonheur.

LA FILLE DE SON PÈRE



1 NOMINATION

Meilleure Révélation Féminine
Céleste Brunnquell

Synopsis :

Etienne a vingt ans à peine lorsqu'il tombe amoureux de Valérie, et guère plus lorsque naît leur fille Rosa. Le jour où Valérie les abandonne, Etienne choisit de ne pas en faire un drame. Etienne et Rosa se construisent une vie heureuse. Seize ans plus tard, alors que Rosa doit partir étudier et qu'il faut se séparer pour chacun vivre sa vie, le passé ressurgit.

LES FILLES D'OLFA



1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire
réalisé par Kaouther Ben Hania
produit par Nadim Cheikhrouha

Synopsis :

La vie d'Olfa, Tunisienne et mère de 4 filles, oscille entre ombre et lumière. Un jour, ses deux filles aînées disparaissent. Pour combler leur absence, la réalisatrice Kaouther Ben Hania convoque des actrices professionnelles et met en place un dispositif de cinéma hors du commun afin de lever le voile sur l'histoire d'Olfa et ses filles. Un voyage intime fait d'espoir, de rébellion, de violence, de transmission et de sororité qui va questionner le fondement même de nos sociétés.

INTERDIT AUX CHIENS ET AUX ITALIENS



1 NOMINATION

Meilleur Film d'Animation
réalisé par Alain Ughetto
produit par Alexandre Cornu, Jean-François Le Corre, Mathieu Courtois

Synopsis :

Début du XX^e siècle, dans le nord de l'Italie, à Ughettera, berceau de la famille Ughetto. La vie dans cette région étant devenue très difficile, les Ughetto rêvent de tout recommencer à l'étranger. Selon la légende, Luigi Ughetto traverse alors les Alpes et entame une nouvelle vie en France, changeant à jamais le destin de sa famille tant aimée. Son petit-fils retrace ici leur histoire.

JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES



9 NOMINATIONS

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Leïla Bekhti

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Élodie Bouchez

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Adèle Exarchopoulos

Meilleure Actrice dans un Second Rôle
Miou Miou

Meilleur Scénario Original
Jeanne Herry

Meilleur Son
Rémi Daru, Guadalupe Cassius, Loïc Prian, Marc Doisne

Meilleur Montage
Francis Vesin

Meilleure Réalisation
Jeanne Herry

Meilleur Film
produit par Hugo Ségnac, Alain Attal
réalisé par Jeanne Herry

Synopsis : Depuis 2014, en France, la Justice Restaurative propose à des personnes victimes et auteurs d'infraction de dialoguer dans des dispositifs sécurisés, encadrés par des professionnels et des bénévoles comme Judith, Fanny ou Michel. Nassim, Issa, et Thomas, condamnés pour vols avec violence, Grégoire, Nawelle et Sabine, victimes de homejacking, de braquages et de vol à l'arraché, mais aussi Chloé, victime de viols incestueux, s'engagent tous dans des mesures de Justice Restaurative. Sur leur parcours, il y a de la colère et de l'espoir, des silences et des mots, des alliances et des déchirements, des prises de conscience et de la confiance retrouvée... Et au bout du chemin, parfois, la réparation...

JEANNE DU BARRY



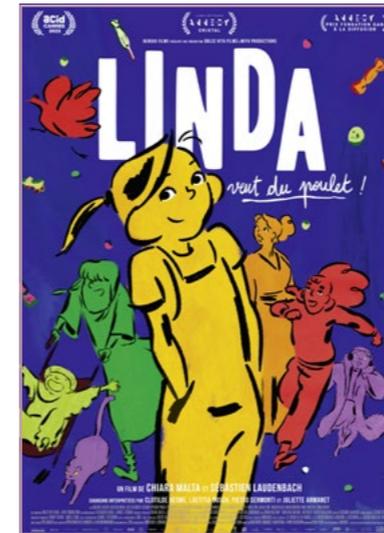
2 NOMINATIONS

Meilleurs Costumes
Jürgen Doering

Meilleurs Décors
Angelo Zamparutti

Synopsis : Jeanne Vaubernier, fille du peuple avide de s'élever socialement, met à profit ses charmes pour sortir de sa condition. Son amant le Comte du Barry, qui s'enrichit largement grâce aux galanteries lucratives de Jeanne, souhaite la présenter au Roi. Il organise la rencontre via l'entremise de l'influent duc de Richelieu. Celle-ci dépasse ses attentes : entre Louis XV et Jeanne, c'est le coup de foudre... Avec la courtisane, le Roi retrouve le goût de vivre – à tel point qu'il ne peut plus se passer d'elle et décide d'en faire sa favorite officielle. Scandale : personne ne veut d'une fille des rues à la Cour.

LINDA VEUT DU POULET !



1 NOMINATION

Meilleur Film d'Animation
réalisé par Chiara Malta, Sébastien Laudenbach
produit par Marc Irmer, Emmanuel-Alain Reynal, Pierre Baussaron

Synopsis : Linda est injustement punie par sa mère, Paulette, qui ferait tout pour se faire pardonner. Même un poulet aux poivrons, elle qui ne sait pas cuisiner. Ce poulet que son père avait fait ce jour-là... Mais c'est la grève. Partout, c'est la grève !

LITTLE GIRL BLUE



3 NOMINATIONS

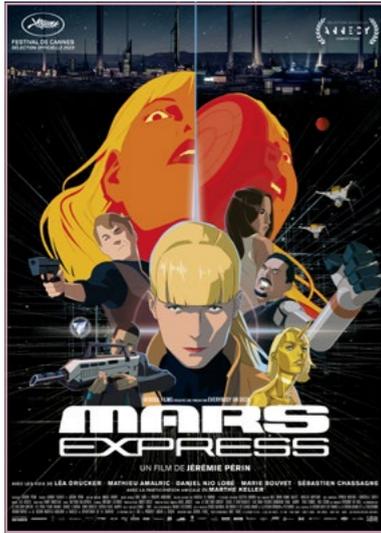
Meilleure Actrice
Marion Cotillard

Meilleur Montage
Valérie Loiseleux

Meilleur Film Documentaire
réalisé par Mona Achache
produit par Laetitia Gonzalez, Yaël Fogiel

Synopsis : À la mort de sa mère, Mona Achache découvre des milliers de photos, de lettres et d'enregistrements, mais ces secrets enfouis résistent à l'énigme de sa disparition. Alors par la puissance du cinéma et la grâce de l'incarnation, elle décide de la ressusciter pour rejouer sa vie et la comprendre.

MARS EXPRESS



1 NOMINATION

Meilleur Film d'Animation
réalisé par Jérémie Périn
produit par Didier Creste

Synopsis : En l'an 2200, Aline Ruby, détective privée obstinée, et Carlos Rivera son partenaire androïde sont embauchés par un riche homme d'affaires afin de capturer sur Terre une célèbre hackeuse. De retour sur Mars, une nouvelle affaire va les conduire à s'aventurer dans les entrailles de Noctis, la capitale martienne, à la recherche de Jun Chow, une étudiante en cybernétique disparue. Noctis est leur ville, une utopie libertarienne rendue possible par les progrès en robotique, emblème d'un futur tourné vers les étoiles. Au fil de leur enquête, ils seront confrontés aux plus sombres secrets de leur cité ; ses institutions corrompues, ses trafics, ses fermes cérébrales, et les magouilles des toutes puissantes corporations. Mais des tueurs cyber augmentés ont eux aussi pris pour cible Jun Chow. Aline et Carlos se lancent dans une course désespérée pour sauver cette jeune femme qui, sans le savoir, détient un secret capable de menacer l'équilibre précaire sur lequel repose leur civilisation.

MON CRIME



1 NOMINATION

Meilleurs Costumes
Pascaline Chavanne

Synopsis :

Dans les années 30, à Paris, Madeleine Verdier, jeune et jolie actrice sans le sou et sans grand talent, est accusée du meurtre d'un producteur célèbre. Aidée de sa meilleure amie, Pauline, jeune avocate au chômage, elle se fait acquitter pour légitime défense et connaît enfin la gloire et le succès. Jusqu'au jour où le vrai meurtrier réapparaît...

LA MONTAGNE



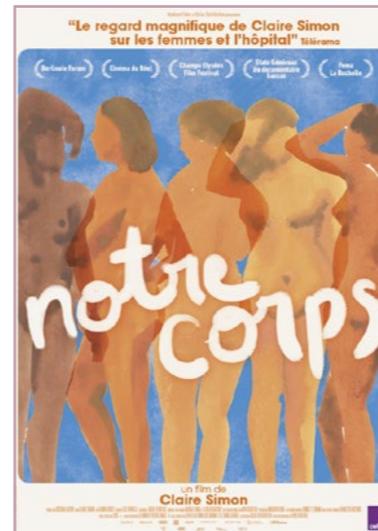
1 NOMINATION

Meilleurs Effets Visuels
Lise Fischer, Cédric Fayolle

Synopsis :

Pierre, ingénieur parisien, se rend dans les Alpes pour son travail. Irrésistiblement attiré par les montagnes, il s'installe un bivouac en altitude et décide de ne plus redescendre. Là-haut, il fait la rencontre de Léa et découvre de mystérieuses lueurs.

NOTRE CORPS



1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire
réalisé par Claire Simon
produit par Kristina Larsen

Synopsis :

Au nord de Paris, derrière le cimetière du Père Lachaise, se trouve l'hôpital Tenon, membre de l'AP-HP, qui contient en son sein un des meilleurs services de gynécologie de France. Dans le bâtiment Buca, au cinquième étage, c'est «le couloir des femmes». On traite ici tout ce qui concerne la femme, son corps, son utérus: les naissances, l'infertilité, l'endométriose mais aussi les cancers et les maladies gynécologiques rares. Dans ces chambres il n'y a que des femmes, toutes en train de jouer leur peau ou celle de leur bébé à venir. Au bout du combat, la vie ou la mort.

OPPENHEIMER



1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger

réalisé par Christopher Nolan

distribution France UNIVERSAL PICTURES INTERNATIONAL FRANCE

Synopsis :

En 1942, convaincus que l'Allemagne nazie est en train de développer une arme nucléaire, les Etats-Unis initient, dans le plus grand secret, le «Projet Manhattan» destiné à mettre au point la première bombe atomique de l'histoire. Pour piloter ce dispositif, le gouvernement engage J. Robert Oppenheimer, brillant physicien, qui sera bientôt surnommé «le père de la bombe atomique». C'est dans le laboratoire ultra-secret de Los Alamos, au coeur du désert du Nouveau-Mexique, que le scientifique et son équipe mettent au point une arme révolutionnaire dont les conséquences, vertigineuses, continuent de peser sur le monde actuel...

LA PASSION DE DODIN BOUFFANT



3 NOMINATIONS

Meilleure Photo

Jonathan Riquembourg

Meilleurs Costumes

Tran Nu Yên Khê

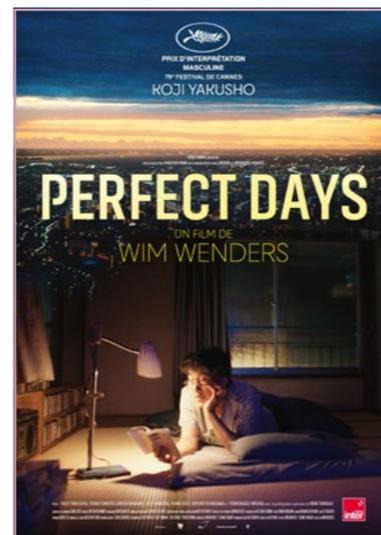
Meilleurs Décors

Toma Baquéni

Synopsis :

Eugénie, cuisinière hors pair, est depuis 20 ans au service du célèbre gastronome Dodin. Au fil du temps, de la pratique de la gastronomie et de l'admiration réciproque est née une relation amoureuse. De cette union naissent des plats tous plus savoureux et délicats les uns que les autres qui vont jusqu'à émerveiller les plus grands de ce monde. Pourtant, Eugénie, avide de liberté, n'a jamais voulu se marier avec Dodin. Ce dernier décide alors de faire quelque chose qu'il n'a encore jamais fait : cuisiner pour elle.

PERFECT DAYS



1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger

réalisé par Wim Wenders

distribution France HAUT ET COURT DISTRIBUTION

Synopsis :

Hirayama travaille à l'entretien des toilettes publiques de Tokyo. Il s'épanouit dans une vie simple, et un quotidien très structuré. Il entretient une passion pour la musique, les livres, et les arbres qu'il aime photographier. Son passé va ressurgir au gré de rencontres inattendues.

LE PROCÈS GOLDMAN



8 NOMINATIONS

Meilleur Acteur

Arieh Worthalter

Meilleur Acteur dans un Second Rôle

Arthur Harari

Meilleur Scénario Original

Nathalie Hertzberg, Cédric Kahn

Meilleur Son

Erwan Kerzanet, Sylvain Malbrant, Olivier Guillaume

Meilleure Photo

Patrick Ghiringhelli

Meilleur Montage

Yann Dedet

Meilleure Réalisation

Cédric Kahn

Meilleur Film

produit par Benjamin Elalouf
réalisé par Cédric Kahn

Synopsis :

En avril 1976, débute le deuxième procès de Pierre Goldman, militant d'extrême gauche, condamné en première instance à la réclusion criminelle à perpétuité pour quatre braquages à main armée, dont un ayant entraîné la mort de deux pharmaciennes. Il clame son innocence dans cette dernière affaire et devient en quelques semaines l'icône de la gauche intellectuelle. Georges Kiejman, jeune avocat, assure sa défense. Mais très vite, leurs rapports se tendent. Goldman, insaisissable et provocateur, risque la peine capitale et rend l'issue du procès incertaine.

LE RAVISSEMENT



2 NOMINATIONS

Meilleure Actrice

Hafsia Herzi

Meilleur Premier Film

réalisé par Iris Kaltenbäck

produit par Alice Bloch, Thierry de Clermont-Tonnerre

Synopsis :

Comment la vie de Lydia, sage-femme très investie dans son travail, a-t-elle déraillé ? Est-ce sa rupture amoureuse, la grossesse de sa meilleure amie Salomé, ou la rencontre de Milos, un possible nouvel amour ? Lydia s'enferme dans une spirale de mensonges et leur vie à tous bascule...

LE RÈGNE ANIMAL



12 NOMINATIONS

Meilleur Acteur

Romain Duris

Meilleure Révélation Masculine

Paul Kircher

Meilleur Scénario Original

Thomas Cailley, Pauline Munier

Meilleure Musique Originale

Andrea Laszlo de Simone

Meilleur Son

Fabrice Osinski, Raphaël Sohier,
Matthieu Fichet, Niels Barletta

Meilleure Photo

David Cailley

Meilleur Montage

Lilian Corbeille

Meilleurs Costumes

Ariane Daurat

Meilleurs Décors

Julia Lemaire

Meilleurs Effets Visuels

Cyrille Bonjean, Bruno Sommier,
Jean-Louis Autret

Meilleure Réalisation

Thomas Cailley

Meilleur Film

produit par Pierre Guyard
réalisé par Thomas Cailley

Synopsis :

Dans un monde en proie à une vague de mutations qui transforment peu à peu certains humains en animaux, François fait tout pour sauver sa femme, touchée par ce phénomène mystérieux. Alors que la région se peuple de créatures d'un nouveau genre, l'embarque Émile, leur fils de 16 ans, dans une quête qui bouleversera à jamais leur existence.

SIMPLE COMME SYLVAIN



1 NOMINATION

Meilleur Film Étranger

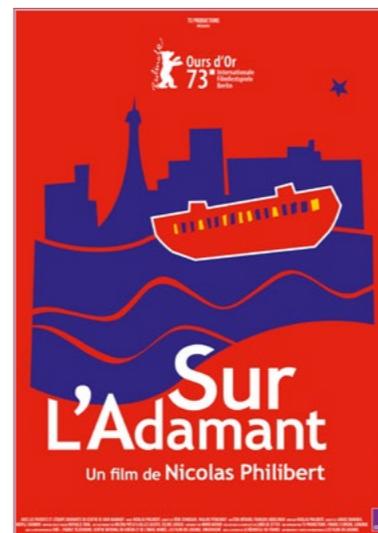
réalisé par Monia Chokri

coproduction France MK PRODUCTIONS
(Nathanaël Karmitz, Elisha Karmitz)

Synopsis :

Sophia est professeure de philosophie à Montréal et vit en couple avec Xavier depuis 10 ans. Sylvain est charpentier dans les Laurentides et doit rénover leur maison de campagne. Quand Sophia rencontre Sylvain pour la première fois, c'est le coup de foudre. Les opposés s'attirent, mais cela peut-il durer ?

SUR L'ADAMANT



1 NOMINATION

Meilleur Film Documentaire

réalisé par Nicolas Philibert

produit par Miléna Poylo, Gilles Sacuto, Céline Loiseau

Synopsis :

L'Adamant est un Centre de Jour unique en son genre : c'est un bâtiment flottant. Édifié sur la Seine, en plein cœur de Paris, il accueille des adultes souffrant de troubles psychiques, leur offrant un cadre de soins qui les structure dans le temps et l'espace, les aide à renouer avec le monde, à retrouver un peu d'élan. L'équipe qui l'anime est de celles qui tentent de résister autant qu'elles peuvent au délabrement et à la déshumanisation de la psychiatrie. Ce film nous invite à monter à son bord pour aller à la rencontre des patients et soignants qui en inventent jour après jour le quotidien.

LE THÉORÈME DE MARGUERITE



2 NOMINATIONS

Meilleure Révélation Féminine
Ella Rumpf

Meilleure Révélation Masculine
Julien Frison

Synopsis :

L'avenir de Marguerite, brillante élève en Mathématiques à l'ENS, semble tout tracé. Seule fille de sa promo, elle termine une thèse qu'elle doit exposer devant un parterre de chercheurs. Le jour J, une erreur bouscule toutes ses certitudes et l'édifice s'effondre. Marguerite décide de tout quitter pour tout recommencer.

LES TROIS MOUSQUETAIRES



6 NOMINATIONS

Meilleure Musique Originale
Guillaume Roussel

Meilleur Son
David Rit, Gwennolé Le Borgne, Olivier Touche, Cyril Holtz, Niels Barletta

Meilleure Photo
Nicolas Bolduc

Meilleurs Costumes
Thierry Delettre

Meilleurs Décors
Stéphane Taillasson

Meilleurs Effets Visuels
Olivier Cauwet

Synopsis :

Du Louvre au Palais de Buckingham, des bas-fonds de Paris au siège de La Rochelle... dans un Royaume divisé par les guerres de religion et menacé d'invasion par l'Angleterre, une poignée d'hommes et de femmes vont croiser leurs épées et lier leur destin à celui de la France.

VERMINES



2 NOMINATIONS

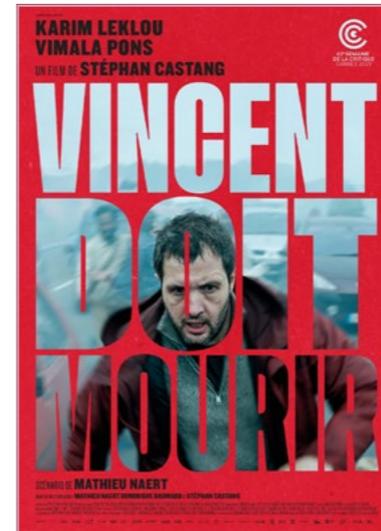
Meilleurs Effets Visuels
Léo Ewald, Thierry Onillon

Meilleur Premier Film
réalisé par Sébastien Vaniček
produit par Harry Tordjman

Synopsis :

Face à une invasion d'araignées, les habitants d'un immeuble vont devoir survivre.

VINCENT DOIT MOURIR



1 NOMINATION

Meilleur Premier Film
réalisé par Stéphane Castang
produit par Thierry Lounas, Claire Bonnefoy

Synopsis :

Du jour au lendemain, Vincent est agressé à plusieurs reprises et sans raison par des gens qui tentent de le tuer. Son existence d'homme sans histoires en est bouleversée et, quand le phénomène s'amplifie, il n'a d'autre choix que de fuir et de changer son mode de vie.

LA VOIE ROYALE



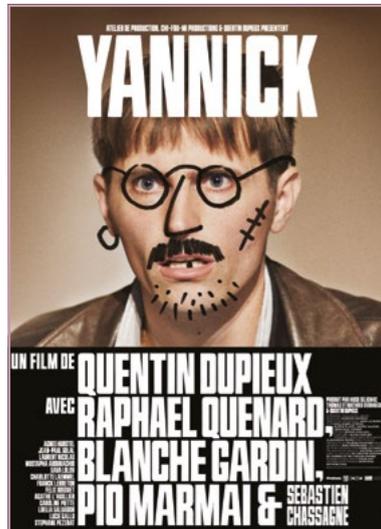
1 NOMINATION

Meilleure Révélation Féminine
Suzanne Jouannet

Synopsis :

Sophie est une lycéenne brillante. Encouragée par son professeur de mathématiques, elle quitte la ferme familiale pour suivre une classe préparatoire scientifique. Au fil de rencontres, de succès et d'échecs, face à une compétition acharnée, Sophie réalise que son rêve, intégrer Polytechnique, représente plus qu'un concours... un vrai défi d'ascension sociale.

YANNICK



2 NOMINATIONS

Meilleur Acteur
Raphaël Quenard

Meilleur Acteur dans un Second Rôle
Pio Marmaï

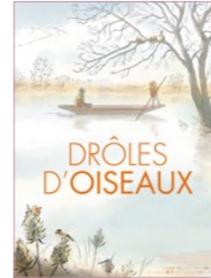
Synopsis :

En pleine représentation de la pièce «Le Cocu», un très mauvais boulevard, Yannick se lève et interrompt le spectacle pour reprendre la soirée en main...



LES COURTS MÉTRAGES NOMMÉS 2024

CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE D'ANIMATION

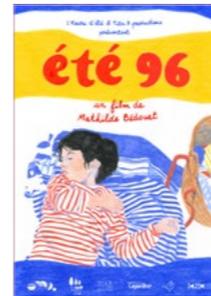


DRÔLES D'OISEAUX

réalisé par Charlie Belin
produit par Virginie Giachino, Jean-Stéphane Michaux

Synopsis :

Ellie, dix ans et demi, entre en sixième à Saumur. Timide et passionnée par la nature, elle passe son temps plongée dans des livres, en particulier d'ornithologie. Elle intrigue Anna, la documentaliste du collège, une femme mystérieuse avec qui elle tisse une relation pleine de malice. Le jour où Ellie doit absolument lui rendre un livre, la porte du CDI est fermée. Ellie décide alors de le ramener directement chez Anna qui vit sur une île sur la Loire, à quelques kilomètres du collège. Une île pleine d'oiseaux...



ÉTÉ 96

réalisé par Mathilde Bédouet
produit par Ninon Chapuis, Thibault de Gantès, Lucas Le Postec, Simon Ingelaere

Synopsis :

L'éternel pique-nique du 15 août sur l'île Callot. Mais cette année, Paul, sa famille, leurs amis, se retrouvent piégés par la marée. Paul, bouleversé, coincé entre le monde des adultes et celui des enfants, prend conscience de son individualité.



LA FORÊT DE MADEMOISELLE TANG

réalisé par Denis Do
produit par Sébastien Onomo

Synopsis :

Partir ou rester ? Le réalisateur Denis Do nous entraîne dans une quête existentielle à travers les générations d'une seule et même famille, secouée par 200 ans d'histoire en Chine. Une chronique familiale profondément humaniste.

CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE DOCUMENTAIRE

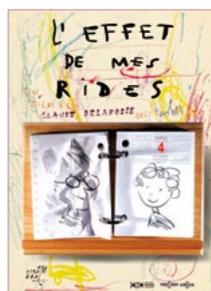


L'ACTEUR, OU LA SURPRENANTE VERTU DE L'INCOMPRÉHENSION

réalisé par Hugo David, Raphaël Quenard
produit par Anaïs Bertrand, Raphaël Quenard

Synopsis :

Raphaël est acteur. Pour la première fois, il a le rôle principal d'un long métrage. Personne ne comprend pourquoi il a été choisi. D'ailleurs, personne ne le comprend vraiment.



L'EFFET DE MES RIDES

réalisé par Claude Delafosse
produit par Yves Bouveret

Synopsis :

Claude, artiste-bidouilleur-touche-à-tout féru de cinéma d'animation, s'est mis en tête de faire enfin «son» film avant ses 70 ans. Il embarque avec lui dans l'aventure Gaston, son petit-fils de 7 ans monté sur ressorts et curieux de tout, à qui il a transmis sa passion du dessin et de l'image en mouvement.



LA MÉCANIQUE DES FLUIDES

réalisé par Gala Hernández López
produit par Ninon Chapuis, Thibault de Gantès, Lucas Le Postec

Synopsis :

En 2018, un incel appelé Anathematic Anarchist a publié une lettre de suicide sur Reddit intitulée «L'Amérique est responsable de ma mort». «La Mécanique des fluides» est une tentative de trouver des réponses à ses mots. Une dérive virtuelle sur Internet à la recherche de ses traces numériques qui finit par se transformer en un voyage intérieur entre nos solitudes connectées.

CÉSAR DU MEILLEUR FILM DE COURT MÉTRAGE DE FICTION



L'ATTENTE

réalisé par Alice Douard
produit par Marie Boitard, Alice Douard

Synopsis :

Céline, à la maternité, attend l'arrivée de son premier enfant. C'est Jeanne, sa compagne, qui va le mettre au monde. La nuit, dans le hall de l'hôpital, elle fait la connaissance d'hommes qui, comme elle, attendent.



BOLÉRO

réalisé par Nans Laborde-Jourdà
produit par Margaux Lorier

Synopsis :

Fran est de passage dans sa ville natale pour se reposer et rendre visite à sa mère. Suivant le rythme saccadé du Boléro, ce parcours sur les chemins du souvenir et du désir va le mener, ainsi que tout le village, à une apothéose joyeusement chaotique.



RAPIDE

réalisé par Paul Rigoux
produit par Anne Luthaud

Synopsis :

Jean est un «lent», il construit sa vie autour de ses angoisses, et se considère inadapté à la vie en société. Il vit en colocation avec Alex, qui lui, est un «rapide». Passionné par l'aérodynamisme et l'eurodance, Alex vit vite, se pose le moins de questions possible. Un matin, il reçoit chez eux une amie «rapide», Lou, alors que Jean avait lui aussi prévu de recevoir une amie «lente», Caroline.



LES SILENCIEUX

réalisé par Basile Vuillemin
produit par Thomas Guentch

Synopsis :

Après une campagne de pêche infructueuse, Jorick se retrouve face à un dilemme : rentrer les cales vides ou décider de partir en zone interdite.



LES ÉVÉNEMENTS DE L'ACADÉMIE

LE BRUNCH DU COURT MÉTRAGE	P-57
CÉSAR & TECHNIQUES	P-59
CÉSAR & RÉVÉLATIONS	P-61
AUTOUR DES NOMMÉS	P-65
CÉSAR & PRODUCTION	P-69
CÉSAR DES LYCÉENS	P-71
UN CÉSAR À L'ÉCOLE	P-73
LES NUITS EN OR	P-75



LE BRUNCH DU COURT MÉTRAGE

À l'occasion d'un brunch, l'Académie a réuni les réalisatrices, réalisateurs, productrices et producteurs des courts métrages des Sélections Officielles César 2024, le dimanche 10 décembre 2023.

Leurs films ont été choisis par les Comités Court Métrage de l'Académie et composent ainsi la Sélection Court Métrage de Fiction, la Sélection Court Métrage d'Animation et la Sélection Court Métrage Documentaire César 2024 et ont été soumis aux votes des membres de l'Académie lors du premier tour donnant lieu aux nominations.

Chacune de ces Sélections était accompagnée d'un binôme de marraine et parrain, venu partager leur expérience et encourager ces nouveaux talents du cinéma émergent.

Cette rencontre conviviale a ainsi réuni :

- Pascale Ferran et Jean-Pascal Zadi, marraine et parrain de la Sélection Court Métrage de Fiction César 2024 ;
- Aïssa Maïga et Michel Ocelot, marraine et parrain de la Sélection Court Métrage d'Animation César 2024 ;
- Claire Simon et Sébastien Lifshitz, marraine et parrain de la Sélection Court Métrage Documentaire César 2024.

Cette opération a aussi été l'occasion de rappeler l'ensemble du travail que mène à l'année l'Académie autour du court métrage, avec ces trois sélections de films, l'organisation en février de projections des courts métrages nommés avec l'aide de l'Agence du Court Métrage, ou encore l'opération « Les Nuits en Or » au mois de juin.

Le Brunch du Court Métrage a été organisé grâce au soutien de **CANAL+**, partenaire officiel et diffuseur de la Cérémonie des César, qui accompagne également l'Académie dans la mise en avant du Court Métrage.

Sont présents sur la photo Sélections Officielles Court Métrage César 2024, par ordre alphabétique :

Mahaut Adam	Alice Douard	Nans Laborde-Jourdà	Michel Ocelot
Mathilde Bédouet	Pablo Dury	Mael Le Mée	Joseph Pierce
Yann Berlier	Pascale Ferran	Chloé Lecci López	Raphaël Quenard
Claudia Bottino	Vincent Fontano	Sébastien Lifshitz	Paul Rigoux
Marie Bottois	Éléonor Gilbert	Juliette Marrécau	Claire Simon
Lola Cambourieu	Gala Hernández López	Léonore Mercier	Maïté Sonnet
Blanca Camell Galí	Noel Keserwany	Morad Mostafa	Raphaëlle Stolz
Hugo David	Michelle Keserwany	Lora Mure-Ravaud	Arthur Thomas-Pavlovsky
Camille Degeye	Garance Kim	Anne-Sophie Nanki	Basile Vuillemin
Claude Delafosse	Julia Kowalski	Valentin Noujaïm	Jean-Pascal Zadi
Denis Do			



CÉSAR & TECHNIQUES

S'il existe des festivals et des prix pour les films, pour les interprètes, les réalisatrices et réalisateurs, seules les Académies de Cinéma distinguent les métiers dits « techniques », reconnaissant ainsi le rôle décisif joué par l'ensemble de celles et ceux que l'on appelle les « techniciens du cinéma ».

LA SOIRÉE

L'Académie donne chaque année une soirée en l'honneur des métiers techniques du cinéma distingués par les César, et des sociétés de prestations techniques de la filière.

Organisée en partenariat avec la **FICAM** et le **Groupe AUDIENS**, cette soirée à laquelle étaient conviés l'ensemble des technicien-ne-s éligibles aux 6 César Techniques 2024 ainsi que les directeur-ric-e-s de production et post-production des films éligibles au César du Meilleur Film 2024, a eu lieu lundi 8 janvier 2024 au Pavillon Cambon.

LE TROPHÉE ET LE PRIX DE L'INNOVATION

À l'occasion de cette soirée, l'Académie a remis le Trophée César & Techniques et le Prix de l'Innovation César & Techniques pour souligner les liens étroits qui unissent les professionnels du cinéma à leurs prestataires techniques.

Parmi les 13 entreprises dont le dossier avait été validé par le Comité Industries Techniques de l'Académie, les techniciennes et techniciens éligibles à l'un des six César Techniques 2024, les directrices et directeurs de production et de post-production des films éligibles au César du Meilleur Film 2024, les Nommés aux César Techniques des deux années précédentes ainsi que les dirigeants des entreprises adhérentes de la FICAM ont attribué le **Trophée César & Techniques 2024** à la société **POLY SON POST-PRODUCTION**. Depuis plus de 20 ans, cette société est au service des productions et des talents sur l'ensemble de la chaîne de fabrication image et son.

Parmi les 7 entreprises dont le dossier avait été validé par le Comité Industries Techniques, le **Prix de l'Innovation César & Techniques 2024** a également été attribué à la société **POLY SON POST-PRODUCTION**, qui a développé BOOM-IT, un plug-in du logiciel Protools destiné au traitement des voix de studio (post-synchro, doublage, animation) permettant une intégration simplifiée et réaliste des voix au moment du mixage.

LE GUIDE CÉSAR & TECHNIQUES

Le Guide César & Techniques 2024 répertorie l'ensemble des professionnels éligibles pour les César 2024 des Costumes, des Décors, des Effets Visuels, du Montage, de la Photo et du Son, ainsi que les sociétés de prestations techniques avec lesquelles ils ont collaboré. Il est en ligne sur le site de l'Académie des César, en libre accès.



© Astrid Cheval - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2024

CÉSAR & RÉVÉLATIONS

Le Comité Révélations a établi une liste de seize actrices et de seize acteurs, choisis parmi l'ensemble des interprètes de la production cinématographique française sortie en salles dans l'année, et qui constituent la **Sélection Officielle des Révélations** pour le premier tour de vote des César.

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, avec son Partenaire Officiel, la **Maison CHANEL**, a organisé le projet « Révélations », qui a pour vocation de mettre en lumière ces jeunes artistes interprètes, parmi lesquels se trouvent celles et ceux qui incarneront le cinéma français de demain.

LE FILM

Le Film et les Photographies des Révélations 2024 ont été réalisés par le photographe **Malick Bodian**. Le film a été diffusé sur les réseaux sociaux et le site de l'Académie le lundi 15 janvier.

L'EXPO PHOTO ET L'ALBUM PHOTO

Le Film et l'Album photo, issus du tournage, ont été dévoilés le lundi 15 janvier au Trianon lors du « Dîner des Révélations ». L'Album Photo a été remis à chaque invité, puis mis en ligne sur le site de l'Académie des César.

LE RENDEZ-VOUS DES RÉVÉLATIONS

Les élèves de l'**ENS Louis Lumière** ont immortalisé les duos de Révélations-Marraines/Parrains lors du Dîner des Révélations et les ont virtuellement réunis sous la forme de 4 photographies.

Ces photomontages permettent de recréer l'émulation, l'énergie, les valeurs de partage et de transmission qui caractérisent le projet des Révélations.

Découvrez, sur la page suivante, ces duos uniques qui incarnent le cinéma d'aujourd'hui et de demain.



Suzanne Jouannet et sa marraine Valérie Donzelli
Khadija Kouyaté et sa marraine Jeanne Herry
Raphaël Quenard et son parrain Hugo Ségnac
Clara Couturet et sa marraine Golshifteh Farahani
Samuel Kircher et sa marraine Léa Drucker
Jonathan Feltre et son parrain Guillaume Gallienne
Paul Kircher et sa marraine Ludvine Sagnier



Stéphane Caillard et son parrain Cédric Kahn
Max Gomis et sa marraine Maimouna Doucouré
Héloïse Janjaud et sa marraine Rebecca Zlotowski
Ella Rumpf et sa marraine Zar Amir Ebrahimi
Mara Taquin et son parrain Karim Leklou
Alassane Diong et sa marraine Cécile de France
Kim Higelin et son parrain Damien Bonnard
Khalil Charbia et son parrain Arieh Worthalter



Mathilde La Musse et sa marraine Céraldine Nakache
Melvin Boomer et sa marraine Katell Quillévéré
Park Ji-Min et sa marraine Isabelle Huppert
Sonia Faidi et sa marraine Camille Cottin
Suzy Bemba et sa marraine Ariane Labed
Quentin Verne de et son parrain Philippe Katerine
Youssef Abi-Ayad et sa marraine Fanny Ardant
Marc Zinga et son parrain Denis Podalydès



Julien De Saint Jean et sa marraine Noémie Merlant
Félix Lefebvre et son parrain Benoît Magimel
Daphné Patakia et sa marraine Marion Cotillard
Julien Frison et son parrain Laurent Lafitte
Céleste Brunquell et sa marraine Jeanne Balibar
Rebecca Marder et son parrain Louis Garrel
Milo Machado-Graner et sa marraine Virginie Efira
Garance Marillier et sa marraine Julia Ducournau



© J.V.V. HAUT-FERUCCA - ENS Louis Lumière pour l'Académie des César 2024

AUTOUR DES NOMMÉS

L'Académie organise depuis l'Annonce des Nominations, et jusqu'au soir de la Cérémonie plusieurs actions dédiées aux Nommés.

LE DÎNER

Lundi 5 février, tous les Nommés étaient invités à se retrouver à la Brasserie Le Fouquet's pour un dîner en leur honneur, organisé en partenariat avec **le Fouquet's** et avec le soutien de **CANAL+**.

Chacun d'entre eux a reçu à cette occasion son Certificat Officiel de Nomination ainsi que le Mémo des Nommés, également disponible sur le site de l'Académie.

LES INTERVIEWS

À l'occasion du Dîner des Nommés, l'Académie a proposé à chaque Nommé un entretien avec les journalistes choisis à cet effet, **Hélène Verbois**, **Jean-Luc Brunet** et **Thierry Chèze**, tout autant passionnés par les films que par celles et ceux qui les font. Ces vidéos sont accessibles sur le site de l'Académie.

LA GRANDE FRISE DES NOMMÉS

Les Nommés présents ont été invités à poser en petits groupes devant l'appareil des élèves de l'ENS Louis-Lumière. Ils ont été rassemblés numériquement et forment ensemble une grande frise, à découvrir page suivante.

PROJECTIONS DES COURTS MÉTRAGES NOMMÉS

Du mercredi 7 au vendredi 23 février, tous les courts métrages nommés aux César 2024 ont été projetés dans plusieurs salles de cinéma en France, selon le souhait des exploitants. Vous pouvez retrouver la liste des salles sur le site de l'Académie.

LA FRISE DES NOMMÉS (double page suivante, de gauche à droite) :

1^{re} ligne : Elodie Bouchez, Pascaline Chavanne, Delphine Malausséna, Thierry de Clermont-Tonnerre, Alice Bloch, Hafsia Herzi, Iris Kaltenbäck, Hugo Sélinac, Jeanne Herry, Alain Attal, Céleste Brunquell, Samuel Kircher, Marion Cotillard, Mona Achache, Laetitia Gonzalez, Pio Marmà, Monia Chokri, David Thion, Marie-Ange Luciani, Olivier Guillaume, Erwan Kerzanet, Antoine Reinartz, Sandra Hüller, Justine Triet, Milo Machado-Graner, Swann Arlaud, Virginie Giachino, Charlie Belin, Valérie Donzelli, Audrey Diwan, David Rit, Benjamin Elalouf, Cédric Kahn, Nathalie Hertzberg.

2^e ligne : Melvil Poupaud, Virginie Efira, Vanessa Filho, Kim Higelin, Valérie Loiseleux, Fanny Martin, Emmanuelle Duplay, Raphaël Sohler, Fabrice Osinski, Matthieu Fichet, Niels Barletta, Sébastien Laudenbach, Fanny Molins, Chloé Serval, Lilian Corbeille, Jean-Louis Autret, Bruno Sommier, Cyrille Bonjean, Simon Ingelaere, Lucas Le Postec, Thibault de Gantès, Fabrice Goldstein, Antoine Rein, Léa Domenach, Olivier Goinard, Jeanne Delplancq, Pierre Baussaron, Chiara Malta, Nadim Cheikhrouha, Kaouther Ben Hania, Léa Drucker

3^e ligne : Thomas Duval, Claire Bonnefoy, Stéphan Castang, Thierry Lounas, Jürgen Doering, Angelo Zamparutti, Paul Rigoux, Didier Creste, Jérémie Périn, Cédric Fayolle, Lise Fischer, Claude Delafosse, Yves Bouveret, Stéphane Taillason, Olivier Cauwet, Thierry Delettre, Sébastien Onomo, Denis Do, Mathilde Bédouet, Ninon Chapuis, Julien Frison, Ella Rumpf, Alexandre Cornu, Alain Ughetto, Mathieu Courtois, Jean-François Le Corre, Olivier Touche, Cyril Holtz, Marc Irmer, Emmanuel-Alain Raynal

4^e ligne : Basile Vuillemin, Thomas Guentch, Kristina Larsen, Claire Simon, Rebecca Marder, Benjamin Lavernhe, Arieh Wothalter, David Cailley, Paul Kircher, Suzanne Jouannet, Thomas Cailley, Pierre Guyard, Alice Douard, Marie Boitard, Gala Hernández López, Margaux Lorier, Nans Laborde-Jourdàa, Hugo David, Raphaël Quenard, Harry Tordjman, Sébastien Vaniček, Léo Ewald, Jean-Baptiste Durand, Anaïs Bertrand, Galatea Bellugi, Miléna Poylo, Nicolas Philibert, Gilles Sacuto, Céline Loiseau, Julia Lemaire, Ariane Daurat, Jonathan Ricquebourg, Rémi Daru, Francis Vesin, Loïc Prian, Patrick Ghiringhelli, Yann Dedet, Marc Doisne, Guadalupe Cassius



LA FRISE DES NÔMMÉS



CÉSAR & PRODUCTION

Grâce au partenariat de **BNP Paribas** et sa filiale **Cofiloisirs**, l'Académie organise chaque année un dîner en l'honneur des productrices et producteurs finalistes au Prix Daniel Toscan du Plantier, qui a eu lieu le lundi 12 février 2024, dans les salons de l'InterContinental Paris-Le Grand.

PRIX DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

Producteur de cinéastes majeurs du XX^e siècle comme Maurice Pialat, Satyajit Ray ou Federico Fellini, Président d'Unifrance Films de 1988 à 2003, Président de l'Académie des César de 1992 à 2003, **Daniel Toscan du Plantier** fait partie des producteurs qui ont marqué l'histoire du cinéma français.

C'est en hommage à sa mémoire que l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a créé en 2008 le Prix Daniel Toscan du Plantier. Ce prix distingue la productrice ou le producteur qui aura marqué l'année cinématographique. Il a été remis lors du Dîner César & Production.

Lauréats des années précédentes :

- 2023 Carole Scotta & Barbara Letellier (Haut et Court)
- 2022 Edouard Weil & Alice Girard (Rectangle Productions)
- 2021 Caroline Bonmarchand (Avenue B Productions)
- 2020 Toufik Ayadi & Christophe Barral (Srab Films)
- 2019 Alain Attal (Trésor Films)
- 2018 Marie-Ange Luciani & Hugues Charbonneau (Les Films de Pierre)
- 2017 Eric Altmayer & Nicolas Altmayer (Mandarin Cinéma)
- 2016 Pascal Caucheteux & Grégoire Sorlat (Why Not Productions)
- 2015 Sylvie Pialat (Les Films du Worso)
- 2014 Sylvie Pialat (Les Films du Worso)
- 2013 Gaëlle Bayssière & Didier Creste (Everybody on Deck)
- 2012 Alain Attal (Les Productions du Trésor)
- 2011 Yaël Fogiel & Laetitia Gonzalez (Les Films du Poisson)
- 2010 Pascal Caucheteux & Grégoire Sorlat (Why Not Productions)
- 2009 Thomas Langmann (La Petite Reine) *ex aequo*
Pascal Caucheteux (Why Not Productions) *ex aequo*
- 2008 Claude Berri (Pathé Renn Productions)

LE GUIDE CÉSAR & PRODUCTION

Le Guide César & Production recense chaque année l'ensemble des productrices et producteurs des films éligibles au César du Meilleur Film, avec leurs sociétés de production déléguées. Il est en accès libre sur le site de l'Académie.



CÉSAR DES LYCÉENS

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** sont associés depuis 2019 pour organiser le César des Lycéens.

Ce César des Lycéens est attribué, cette année, par un corps électoral de 2286 élèves de terminale de lycées généraux, technologiques et professionnels choisis par le Ministère de l'Éducation nationale.

Cet événement est organisé avec le soutien de BNP Paribas.

5 FILMS EN LICE

Ce César a pour objectif d'offrir aux jeunes cinéphiles la possibilité d'affirmer leur regard sur la production cinématographique française, d'exprimer et de défendre leurs goûts. Les 5 films nommés au César 2024 du Meilleur Film sont projetés aux classes sélectionnées par le Ministère, à partir de l'Annonce des Nominations le 24 janvier 2024. Cette découverte ou redécouverte de ces films est faite dans un cadre pédagogique avec l'encadrement de leur professeur référent.

LE VOTE DES LYCÉENS

Le vote des lycéens se déroule en même temps que le vote du second tour des membres de l'Académie : il a commencé le jeudi 1^{er} février et se clôture le vendredi 23 février 2024 à 16h, quelques heures avant l'ouverture de la 49^e Cérémonie des César.

L'enveloppe contenant le nom du lauréat est conservée par le commissaire de justice jusqu'à son ouverture au Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le lundi 26 février 2024. Le résultat sera ensuite immédiatement annoncé par communiqué de presse.

REMISE DE PRIX ET MASTERCLASS

La remise du César des Lycéens s'effectuera le mercredi 20 mars 2024, à la Sorbonne, à l'occasion d'une rencontre-débat avec les lycéens, en présence du lauréat et de son équipe.

LES PROJECTIONS DU FILM LAURÉAT

L'Académie des César organise deux projections du film lauréat entre avril et mai, une au Grand Rex à Paris et une en région, en présence de l'équipe du film.

Lauréats des années précédentes :

2023	LA NUIT DU 12 réalisé par Dominik Moll
2022	BAC NORD réalisé par Cédric Jimenez
2021	ADIEU LES CONS réalisé par Albert Dupontel
2020	HORS NORMES réalisé par Éric Toledano et Olivier Nakache
2019	JUSQU'À LA GARDE réalisé par Xavier Legrand

LYCÉE JACQUES PRÉVERT
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

© Académie des César



UN CÉSAR À L'ÉCOLE

Dans la continuité d'une démarche de valorisation de la transmission auprès des jeunes, l'Académie collabore avec l'association **Un Artiste à l'École**, qui permet à des auteurs et artistes de revenir sur les bancs des écoles, collèges ou lycées qu'ils ont fréquentés pour y vivre une rencontre inédite avec la génération actuelle d'élèves.

RENCONTRE ET TRANSMISSION

L'Académie, avec l'aide et l'expertise d'Un Artiste à l'École, et avec le soutien de **BNP Paribas**, propose aux lauréats des César de participer à ce programme éducatif et artistique, donnant ainsi naissance au projet Un César à l'École.

Le temps d'une rencontre, les lauréats sont invités à revenir sur leur parcours et à partager leur passion avec des élèves ayant foulé les mêmes bancs d'école qu'eux.

Véritable moment d'échange et de rencontre entre les lauréats et des élèves de tout horizon, ce projet ambitionne d'éveiller les sensibilités cinématographiques, de nourrir leur réflexion sur leur orientation professionnelle et d'ouvrir un champ des possibles.

Vous pouvez retrouver en ligne sur le site de l'Académie les lauréats des César 2023 ayant déjà participé à cette opération :

Caroline Benjo
Lycée Carnot, Cannes (30)

Gilles Marchand
Lycée Marseilleveyre, Marseille (13)

Martin Bertier
Lycée du Grésivaudan, Meylan (38)

Noémie Merlant
Lycée Notre Dame, Rezé (44)

Amélie Bonnin
Lycée Balzac, Tours (37)

Émilie Pigeard
Lycée Jacques Prévert, Longjumeau (91)

Bastien Daret
Collège Marguerite Yourcenar, Marchiennes (59)
et Institut d'Anchin, Pecquencourt (59)

Et bien d'autres rencontres à venir...



LES NUITS EN OR

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma organise en juin 2024 sa 18^e édition des Nuits en Or, un événement consacré au meilleur du court métrage international.

Ce programme unique rassemble les courts métrages qui ont gagné l'équivalent du « César » dans l'Académie de Cinéma de leur pays (Oscar, Goya, Bafta, David di Donatello, Magritte...).

Plus de 40 projections à l'attention du grand public sont programmées partout en France et à l'international. Véritable photographie du cinéma émergent international, Les Nuits en Or invite à un voyage à la découverte de réalisateur-riche-s issu-e-s du monde entier.

Les 3 courts métrages lauréats aux César sont automatiquement inclus dans ce dispositif et les réalisateur-riche-s invité-e-s à rencontrer le public lors de projections à Paris.

Le programme Nuits en Or est divisé en 2 volets :

LE « PROGRAMME LONG »

Le programme long est composé de l'ensemble des films récompensés dans l'année par les Académies de Cinéma. Il compte une trentaine de courts métrages et est présenté dans plusieurs grandes villes à l'international : Athènes, Bucarest, Lisbonne, Luxembourg, Madrid, Mexico, Rome, Vienne, etc. Chaque projection est soutenue et organisée en coopération avec l'Académie de cinéma du pays hôte.

À Paris, ce programme complet des Nuits en Or est présenté lors de 2 soirées de projections gratuites à l'UGC Odéon au mois de juin, en présence des trois lauréats français.

LE « PROGRAMME COURT »

Le programme court des Nuits en Or est une sélection de courts métrages choisis parmi la trentaine de films qui composent le programme long afin de proposer une séance d'environ 2h, diffusée en salle au mois de juin dans plus de 30 villes françaises.

Un événement réalisé en partenariat avec **TitraFilm**.



HÔTEL BARRIÈRE
Fouquet's
PARIS

En 2024, de Paris à New-York en passant par Dubaï,
l'Esprit Fouquet's s'invite dans les plus belles villes
du monde, empreint de son indéfectible ADN cinéma.

Cette année encore, la 49ème édition des César
se célèbre au cœur du triangle d'or
où se conjuguent passion, prestige & magie.

Play like a Parisian

www.lefouquets-paris.com


Partenaire Officiel

Le groupe Ambassador est honoré d'être le transporteur officiel de la 49^e Cérémonie des César.

Au côté du cinéma depuis 1993, Ambassador souhaite témoigner sa reconnaissance à Daniel Toscan du Plantier et remercie les membres de l'Académie de leur confiance et de leur fidélité.

Fier artisan du cinéma, Ambassador rend hommage à toutes celles et ceux, qui, tout au long de la vie d'un film, dans l'ombre ou la lumière, permettent au cinéma français de nous émouvoir et nous émerveiller.

Bonne soirée à tous.

AMBASSADOR

EST. 1993

LES
PARTENAIRES
DE
L'ACADÉMIE

PARTENAIRES OFFICIELS

La Maison CHANEL est heureuse et fière de soutenir pour la septième année consécutive l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Ce partenariat est l'occasion pour la Maison de réaffirmer ses liens privilégiés avec le septième art et d'accompagner l'émergence des jeunes talents d'aujourd'hui et de demain.

« Je veux être de ce qui va arriver », se plaisait à dire Gabrielle Chanel. En apportant son soutien à l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, la Maison CHANEL poursuit son engagement envers la création.

CHANEL

Bruno Pavlovsky
Président des Activités
Mode de CHANEL et
Président de CHANEL SAS



La famille Barrière et le cinéma, c'est une de ces histoires d'amour qui semble n'exister que dans les films.

En 1946, c'est au sein d'un établissement du Groupe fondé par François André qu'est accueilli à Cannes le premier Festival International du Film.

Lucien Barrière, son neveu, notre grand-père, participe en 1975 à la création du Festival du Cinéma Américain de Deauville.

Quant au Fouquet's, institution de l'art de vivre à la française depuis 1899, il accueille le mythique dîner de gala des César depuis sa toute première édition en 1976.

La famille du cinéma français a pu compter sur le soutien de Barrière depuis sa création et elle peut compter sur la quatrième génération que nous sommes pour perpétuer cette tradition.

En tant que Groupe familial centenaire 100% français, nous aurons toujours à cœur de faire de notre mieux pour faire honneur à l'exception culturelle française.

Que cette nouvelle édition soit une célébration de vos créations, un rendez-vous avec l'émotion, l'art, et tout simplement la fête du cinéma.

Fouquet's
PARIS

**Joy Desseigne-Barrière
et Alexandre Barrière**
Co-Présidents du
Groupe Barrière



© DR

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Créé il y a 30 ans par des ancien-ne-s élèves diplômé-e-s de l'IDHEC (La Fémis), de l'ENS Louis Lumière et des professionnel-le-s du cinéma, 3iS est un groupe d'établissements d'enseignement supérieur privés qui prépare aux métiers du cinéma, de l'audiovisuel, du son, des effets spéciaux, du cinéma d'animation, du jeu vidéo, du motion design, du spectacle vivant et de l'acting.

La créativité est au cœur des métiers auxquels forme 3iS.

L'école accueille aujourd'hui 2200 étudiant-e-s chaque année, sur plus de 20 000m² d'infrastructures entièrement dédiées aux industries créatives, au sein de ses 4 campus de Paris, Bordeaux, Lyon, Nantes et bientôt Avignon.

L'employabilité des étudiant-e-s de 3iS est le meilleur gage de la qualité de ses formations. À 3iS, le taux d'insertion professionnelle s'élève à 87 % à l'issue de la première année suivant l'obtention du diplôme.

3iS
EDUCATION



© DR

Jean-Claude Walter
Président du groupe 3iS

Pour la création. Pour celles et ceux qui la font.

Depuis plus de 20 ans, Audiens est le groupe de protection sociale expert des métiers de la création.

Avec nos offres et services retraite, santé, prévoyance et nos actions sociales, nous protégeons et accompagnons les entreprises, les organisations professionnelles et leurs talents pour qu'ils puissent créer en toute liberté. Fort de notre compréhension des spécificités et des besoins en constante évolution des métiers du cinéma, nous nous transformons en permanence afin de faire progresser leurs conditions d'exercice.

Par exemple, Audiens a mis en place, avec le soutien du ministère de la Culture et à l'initiative des partenaires sociaux, une cellule d'écoute pour les victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles dans la culture. Nous sommes également l'un des membres fondateurs d'Ecoprod, l'association qui agit pour des productions audiovisuelles et cinématographiques respectueuses de l'environnement.

Audiens



© DR

Frédéric Olivennes
Directeur général du Groupe Audiens

La FICAM se réjouit d'être une nouvelle fois le partenaire fidèle de la Cérémonie des César.

L'année 2024, année Olympique, sera celle des grands défis pour l'ensemble de nos entreprises techniques : défi économique, en confortant nos outils d'attractivité afin de continuer à répondre aux ambitions du plan d'investissement France 2030 ; défi de l'éco-responsabilité, en soutenant la trajectoire de décarbonation de nos entreprises. Le succès de la dernière édition des César & Techniques et les profils de ses candidats et lauréats témoignent de la réelle capacité de nos entreprises à remplir ces objectifs communs.

Nous vous souhaitons à tous une belle soirée.

Ficam
CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA



© DR

Didier Huck
Président de la FICAM

Fondée en 1926 comme la première École d'opérateurs en cinématographie et photographie par des industriels comme Louis Lumière et Léon Gaumont, l'ENS Louis-Lumière est partenaire de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma depuis 2006. À ce titre, nos étudiant-e-s réalisent des reportages photographiques sur l'ensemble des événements organisés par l'Académie.

Nous accompagnons cette dernière dans ses évolutions, dans un contexte de rénovation globale d'un secteur qui doit faire face à de nouveaux enjeux sociétaux et industriels.

Nous remercions sincèrement l'Académie pour la confiance qu'elle nous fait depuis tant d'années malgré les changements et nous félicitons chaleureusement nos ancien-ne-s étudiant-e-s qui, à travers leur présence au générique de nombreux films cette année encore, contribuent au rayonnement du cinéma français.

Louis-Lumière
école nationale supérieure



© Caroline Senecal

Vincent Lowy
Directeur de l'École nationale supérieure Louis-Lumière

PARTENAIRES TECHNIQUES

Partenaire Technique des César depuis 2014, la société Blue Efficience est fière de mettre ses 15 années d'expertise de la protection contre le piratage des films sur Internet au service de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Reconnue sur le marché et mandatée par les ayants droit tels que les producteurs, distributeurs et chaînes, Blue Efficience supprime la mise à disposition illégale des films avec une portée mondiale.

Proche de ses clients, la société les accompagne en tant que partenaire dans les événements majeurs du cinéma.



Thierry Chevillard
Directeur Général de
Blue Efficience



© Vincent Fillon

TITRAFILM est fière d'être le Partenaire Technique Officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, symbolisant son lien indéfectible avec le 7^e art.

Fondée en 1933 à Paris, TITRAFILM est l'acteur incontournable de la postproduction image et son des films, sur son nouveau site parisien du 9^e arrondissement.

Pionnier de la localisation (sous-titrage et doublage en une trentaine de langues) et de l'accessibilité (sous-titrage pour sourds et malentendants et audiodescription), les compétences de laboratoire de distribution de TITRAFILM permettent la diffusion des œuvres en France et à l'international.

L'École TITRA, son centre de formation continue, donne accès chaque année aux techniques innovantes et créatives du métier à 500 talents.

TITRAFILM fête ses 90 ans au service du cinéma !



**Sophie Frilley et
David Frilley-
Kagansky**
Dirigeants de TITRAFILM



© DR

FOURNISSEURS OFFICIELS

Véritable théâtre sur la nature, Château La Garde foisonne d'une énergie sans pareille, émanant du terroir, du vivant et des femmes et des hommes qui l'accompagnent. Des vins raffinés et voluptueux y sont créés, sur une mosaïque de sols unique à Pessac-Léognan. De cette diversité, on extrait la substantifique moelle et on écrit une destinée, celle de grands vins de lieux sous les projecteurs du cinéma français.

Château La Garde, un cru de la Maison Dourthe.



Valentin Jestin
Directeur de la
marque Dourthe

**Frédéric
Bonnaffous**
Directeur des
Vins Dourthe



© DR

Parce qu'il n'existe pas de grand événement sans grand Champagne, la Maison Canard-Duchêne, sensible à la culture et au cinéma, accompagne l'Académie des César en 2024. Fondée en 1868, la Maison de Champagne Canard-Duchêne croit à la force du collectif.

Ensemble, de génération en génération, nous célébrons tous les moments avec complicité, persuadés qu'ils façonnent des liens durables qui se gravent dans nos mémoires pour l'éternité.



Jérôme Durand
Directeur Général,
Champagne
Canard-Duchêne



© DR

Diot-Siaci, groupe généraliste de conseil et de courtage d'assurance et de réassurance auprès des entreprises, est un leader européen dans son secteur et un acteur phare de la couverture des risques liés au monde du cinéma, des arts et de la culture.

Les équipes de Diot-Siaci accompagnent au quotidien les artisans et créateurs du cinéma pour leur permettre de continuer à nous faire rêver.

En tant que mécène fidèle des événements et des festivals du cinéma, notre groupe est fier d'accompagner et de soutenir cette année la 49^e Cérémonie des César.



Cédric Charpentier
Directeur Général du
Groupe Diot-Siaci



© DR

CÉSAR 2024
Fournisseur Officiel

À 2H DE PARIS EN TRAIN

CHÂTEAU LA GARDE, UN VIN GRANDEUR NATURE



OUVERT AU GRAND PUBLIC
DU MARDI AU SAMEDI
SUR RÉSERVATION



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

LE
RÈGLEMENT
DE
L'ACADÉMIE

RÈGLEMENT

ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma en leur conférant chaque année un trophée appelé « César » (d'après le nom du sculpteur qui en a réalisé la statuette), pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public.

Les « César » sont attribués annuellement, à l'issue d'un vote des membres de l'Académie et au cours d'une Cérémonie qui a lieu à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, en présence des nommés. Celle-ci fait l'objet d'une retransmission télévisée dans le cadre d'une émission intitulée « La Nuit Des César ».

CHAPITRE I

Article 1

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, composée de professionnel-le-s du cinéma français, a vocation à maintenir un minimum de 80% de ses membres qui, par de leurs métiers, participent directement à la fabrication des films (le cumul des branches distribution/exportation, exploitation en salles, agent-e-s artistiques/attaché-e-s de presse, et professions associées ne pouvant donc pas dépasser 20% des membres de l'Académie).

Peuvent être membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma (ci-après désignée l'Académie) toutes personnes professionnelles du cinéma français en ayant expressément fait la demande par écrit auprès du Secrétariat de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Secrétariat de l'Académie), dont la candidature est soutenue par au moins deux parrains ou marraines membres de l'Académie et remplissant, selon la catégorie professionnelle à laquelle elles appartiennent, les conditions de l'une des 19 branches professionnelles suivantes :

BRANCHE DE LA RÉALISATION

> Les personnes ayant réalisé, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, un ou plusieurs films cinématographiques éligible(s) au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins un film de long métrage d'animation;
-soit un film de long métrage ayant obtenu au moins une nomination aux César dans les cinq dernières années, toutes catégories confondues;

-soit un film de long métrage et un film de court métrage ;

-soit au moins deux films de court métrage.

> Les personnes ayant réalisé au moins quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DES AUTEUR-E-S

> Les personnes ayant contribué en qualité de scénariste, co-scénariste, dialoguiste (enregistrés au RCA), au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à l'écriture de plusieurs

films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage et un film de court métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années.

> Les personnes ayant contribué en qualité d'auteur-e graphique (enregistrés au RCA), au cours des dix années précédant leur demande d'admission, au graphisme de plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage et un film de court métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années.

BRANCHE DE LA COMPOSITION MUSICALE

> Les personnes ayant contribué en qualité de compositeur-trice de musique, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à l'écriture de musiques originales de plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage et un film de court métrage dont au moins un admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années.

> Les personnes ayant contribué en qualité d'orchestrateur de musique de film (crédité en tant que tel au générique), au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à l'orchestration de quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DE L'INTERPRÉTATION

> Les personnes ayant contribué en qualité d'acteur-rice, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film », avec un nombre de :

-soit au moins cinq films de long métrage dans des rôles n°1 à n°10 ;

-soit au moins trois films de long métrage dans des rôles n°1 à n°3 ;

-soit au moins deux films de long métrage dans

des rôles n°1 à n°5 dont un des deux rôles ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle Révélation César.

BRANCHE DE LA PHOTOGRAPHIE

> Les personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de la photographie, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage d'animation et un film de court métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de cadreur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de cadreur-se steadicam, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à huit films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité d'étalonneur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à huit films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe machiniste, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe électricien-ne, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e opérateur-rice, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins quatre films de long métrage : dont trois au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins cinq films : dont trois longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

BRANCHE DU SON

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe opérateur-rice du son, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages)

ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage.

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe monteur-se son, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage.

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe monteur-se paroles, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe mixeur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins six films de long métrage ;

-soit cinq films de long métrage et un film de court métrage.

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e son (perchman/perchwoman), au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins quatre films de long métrage : dont trois au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins cinq films : dont trois longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

> Les personnes ayant contribué en qualité de bruiteur-se, assistant-e bruiteur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à six films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de plusieurs films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DU MONTAGE

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe monteur-se, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, au montage de plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage d'animation et un film de court métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e monteur-se, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins cinq films de long métrage : dont quatre au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins six films : dont quatre longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

BRANCHE DES COSTUMES

> Les personnes ayant contribué en qualité de créateur-rice de costumes, chef-fe costumier-ère, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage.

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e costumes, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins quatre films de long métrage : dont trois au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins cinq films : dont trois longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

BRANCHE DES DÉCORS

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe décorateur-rice, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage d'animation et un film de court métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité d'ensemblier-ère ou accessoiriste, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e décors, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage : dont deux au poste d'assistant-e et un en tant que chef-fe de poste ;

-soit au moins quatre films : dont deux longs métrages au poste d'assistant-e et deux courts métrages en tant que chef-fe de poste.

BRANCHE DU MAQUILLAGE ET DE LA COIFFURE

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe maquilleur-se, chef-fe coiffeur-se, chef-fe maquilleur-se physique affecté-e aux effets spéciaux, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant

fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage.

BRANCHE DES EFFETS SPÉCIAUX ET VISUELS

> Les personnes ayant contribué en qualité de superviseur-se des effets spéciaux (VFX/SFX), producteur-rice d'effets spéciaux, chef-fe truquiste (2D/3D), au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DE LA DIRECTION DE CASTING

> Les personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de casting chef-fe de poste, directeur-rice de casting enfant (inscription au générique), au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à cinq films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DES COLLABORATIONS MISE EN SCÈNE, PRODUCTION, ET ANIMATION

1. « Mise en scène »

> Les personnes ayant contribué en qualité de premier-ère assistant-e réalisateur-rice, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant fait l'objet d'une Sélection Officielle César (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit deux films de long métrage et un film de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit un film de long métrage d'animation et un film de court métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de scribe, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de storyboarder, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film », avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les huit dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de chargé-e de figuration, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à cinq films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

2. « Production »

> Les personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de production, producteur-rice exécutif-ve, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à plusieurs films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film », avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation.

> Les personnes ayant contribué en qualité de directeur-rice de postproduction, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois

films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité d'administrateur-rice de production, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Les personnes ayant contribué en qualité de régisseur-se général-e, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

3. « Animation »

> Les personnes ayant contribué en qualité de chef-fe compositing, chef-fe personnages, chef-fe lay-out, directeur-rice de l'animation, directeur-rice artistique, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à deux films cinématographiques de long métrage d'animation éligibles au « César du Meilleur Film ».

4. « Autres collaborations techniques »

> Les personnes ayant contribué en qualité de superviseur-se musical-e, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à trois films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

> Pour toute autre fonction non recensée, pouvant néanmoins être considérée comme du niveau « chef-fe de poste », des dérogations pourront être délivrées pour les personnes ayant occupé cette fonction au cours des cinq années précédant leur demande d'admission sur un nombre égal ou supérieur à quatre films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DES INDUSTRIES TECHNIQUES

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e d'une entreprise française de prestation technique ayant contribué, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation, aux travaux de distribution ou d'exportation d'au moins cinq films cinématographiques de long métrage éligibles soit au « César du Meilleur Film » soit au « César du Meilleur Film Étranger ».

BRANCHE DE LA PRODUCTION

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e de société française de production de films ayant participé en qualité de producteur-rice délégué-e, au cours des dix années précédant leur demande d'admission, à la production de plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins deux films de long métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins deux films de long métrage d'animation ;

-soit au moins cinq films de court métrage, tous admis à concourir dans les cinq dernières années ;

-soit au moins trois films de court métrage d'animation.

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e de société française de production de films ayant participé en qualité de coproducteur-rice, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à la coproduction de cinq films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DE LA DISTRIBUTION ET DE L'EXPORTATION

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e, directeur-rice de la distribution, directeur-rice de la programmation (Paris ou Province), directeur-rice marketing, directeur-rice des acquisitions, au

sein d'une société française de distribution (analogique ou numérique) titulaire de mandats de distribution, au cours des trois années précédant la demande d'admission, pour plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins trois films de long métrage ;

-soit au moins quinze films de court métrage.

> Gérant-e, président-e, directeur-rice général-e, directeur-rice des ventes, au sein d'une société française d'exportation de films titulaire de mandats de vente à l'étranger, au cours des cinq années précédant la demande d'admission, pour plusieurs films cinématographiques éligibles au « César du Meilleur Film » (pour les longs métrages) ou ayant les critères d'admissibilité requis (pour les courts métrages), avec un nombre de :

-soit au moins cinq films de long métrage ;

-soit au moins quinze films de court métrage, tous admis à concourir dans les trois dernières années.

BRANCHE DE L'EXPLOITATION EN SALLE

> Exploitant-e de salle de cinéma, directeur-rice de salle de cinéma (dont la candidature est accompagnée d'une attestation du gérant), programmateur-rice, en poste depuis au moins trois années (dans la limite de 20 nouvelles adhésions par an).

BRANCHE DES AGENT-E-S ARTISTIQUES ET ATTACHÉ-E-S DE PRESSE

> Agent-e artistique représentant de façon exclusive au moins trois membres de l'Académie à la date de demande d'admission.

> Attaché-e de presse indépendant-e ou responsable d'un département presse au sein d'une société de distribution ayant participé en qualité d'attaché-e de presse France, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la promotion d'au moins cinq films cinématographiques de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film ».

BRANCHE DES PROFESSIONS ASSOCIÉES

> Le Bureau de l'Académie peut inviter certaines personnalités, qui se sont signalées par leurs actions en faveur du cinéma, à faire une demande d'admission auprès du Secrétariat de l'Académie. Ces personnalités deviendront membres dits « Associés », pour une durée de deux années, reconductible, après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie la fiche d'adhésion dûment complétée et signée. Étant entendu qu'un membre associé élu au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma devra être automatiquement reconduit tant que court son mandat au sein de l'Assemblée Générale.

> Les personnes ayant participé aux travaux de l'un des Comités de sélection de l'Académie pourront également bénéficier de cette disposition pour intégrer la Branche des Professions Associées pendant la durée de leur mission.

Les membres de l'Académie sont répartis sur les 19 branches professionnelles détaillées ci-dessus. En vue des élections à l'Association pour la Promotion du Cinéma, les membres peuvent éventuellement choisir leur rattachement à une seconde branche transversale, par typologie de films, à condition de pouvoir justifier d'une activité principale en cours cohérente avec la branche.

Les trois branches transversales par typologie de films sont les suivantes:

BRANCHE DE L'ANIMATION

> Les personnes pouvant justifier d'une activité principale en cours cohérente avec l'animation

pourront également être affiliées à cette branche au sein de l'Académie et/ou pourront candidater au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma pour représenter la branche.

BRANCHE DU DOCUMENTAIRE

> Les personnes pouvant justifier d'une activité principale en cours cohérente avec le documentaire pourront également être affiliées à cette branche au sein de l'Académie et/ou pourront candidater au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma pour représenter la branche.

BRANCHE DU COURT MÉTRAGE

> Les personnes pouvant justifier d'une activité principale en cours cohérente avec le court métrage pourront également être affiliées à cette branche au sein de l'Académie et/ou pourront candidater au sein de l'Association pour la Promotion du Cinéma pour représenter la branche.

Article 2

Toutes les personnes ayant fait l'objet d'une nomination pour un « César», ou tout professionnel ayant remporté à titre personnel un grand prix pour un film éligible aux César du Meilleur Film ou du Meilleur Film de Court Métrage (animation, documentaire, ou fiction) dans un festival qualifiant (Annecy, Berlin, Cannes, Venise, Oscars), seront invités par le Secrétariat à devenir membre de l'Académie. Ces personnes ne deviendront membres de l'Académie à part entière qu'après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie la fiche d'adhésion dûment complétée et signée.

Article 3

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l'Académie et notamment au vote pour l'attribution des « César », les membres de l'Académie sont invités à faire part au Secrétariat de l'Académie de leurs coordonnées personnelles à jour comme de tout changement d'adresse.

Article 4

Dans le cadre des activités de l'Académie, notamment de l'organisation du vote pour l'attribution des « César », ou de statistiques non nominatives relatives à la composition de l'Académie, certaines informations concernant les membres de l'Académie font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), les membres sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données personnelles, de limitation ou d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes et du droit de retirer leur consentement à tout moment, comme du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles. Ils peuvent exercer ce droit auprès de l'Académie, 11 rue de l'Avre 75015 Paris, par courriel à info@academie-cinema.org.

La liste des membres de l'Académie ne peut être communiquée à aucun tiers, y compris un membre de l'Académie. Par exception à cette règle, la liste pourra être communiquée par le Secrétariat de l'Académie, dans le cadre de la réalisation des activités de l'Académie, aux seules entreprises avec qui l'Académie aura concédé par contrat écrit l'exécution de certaines tâches impliquant de disposer de cette liste pour mener à bien lesdites tâches. Les entreprises concernées devront dans ce cas signer une clause de confidentialité spécifique à ces informations, et mettre en place les systèmes tampons et les protections du meilleur niveau disponible pour garantir le plus haut niveau de sécurisation dans l'utilisation des informations

contenues dans cette liste, dans le respect de la réglementation applicable. À des fins de contrôle de la liste des membres, un binôme paritaire pourra être désigné au sein des membres élus par chacune des branches de l'Association pour effectuer des vérifications. Ces contrôles seront effectués par chaque binôme au siège de l'Académie et seront encadrés par la signature préalable d'un engagement de confidentialité. Chaque binôme pourra prendre lecture de la liste des membres de sa branche, et signalera au Secrétariat de l'Académie toute erreur ou anomalie éventuelles. Le binôme contrôleur ne pourra demander ni effectuer aucune copie de la liste des membres, sous quelle que forme que ce soit.

Les membres de l'Académie souhaitant démissionner de l'Académie doivent en faire la demande par lettre recommandée A/R ou par mail, adressé au Secrétariat de l'Académie.

Le statut de membre de l'Académie n'est en aucun cas cessible à une tierce personne, que celle-ci soit du cercle familial ou professionnel.

Article 5

Chaque membre de l'Académie s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'Association pour la Promotion du Cinéma. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par la Chambre des Représentants de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désignée la Chambre des Représentants de l'Académie).

Tout-e membre de l'Académie qui n'a pas payé sa cotisation annuelle ne recevra pas le matériel de vote de l'année suivante, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l'Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas audit vote. Au bout de deux années consécutives de défaut de règlement le-la membre concerné-e sera considéré-e comme démissionnaire d'office et radié-e en conséquence de la liste des membres de l'Académie, sauf décision contraire et motivée prise par le Bureau de l'Académie.

Tout paiement d'une cotisation par une tierce personne, ou tout changement d'adresse chez une tierce personne doit faire l'objet d'un courrier d'approbation par le-la membre concerné-e.

Article 6

Tout-e membre de l'Académie définitivement condamné-e par la justice française pour avoir participé à une action de piratage audiovisuel à partir des copies de films mises à disposition chaque année dans le cadre de l'organisation du vote sera immédiatement radié-e de l'Académie.

Article 7

Le présent règlement fera l'objet d'une actualisation annuelle par le Bureau de l'Académie.

Cette actualisation devra ensuite être soumise à la Chambre des Représentants de l'Académie au plus tard quinze jours avant l'ouverture du premier tour de vote.

Les éventuelles demandes de dérogation ainsi que la liste des nouveaux membres de l'Académie seront validées par le Bureau au plus tard le 15 novembre de chaque année.

CHAPITRE II

Article 1

Un « César » est attribué chaque année dans chacune des différentes catégories suivantes :

- Meilleure Actrice ;
- Meilleur Acteur ;
- Meilleure Actrice dans un Second Rôle ;
- Meilleur Acteur dans un Second Rôle ;
- Meilleure Révélation Féminine ;

- Meilleure Révélation Masculine ;
- Meilleur Scénario Original ;
- Meilleure Adaptation ;
- Meilleure Musique Originale ;
- Meilleur Son ;
- Meilleure Photo ;
- Meilleur Montage ;
- Meilleurs Costumes ;
- Meilleurs Décors ;
- Meilleurs Effets Visuels ;
- Meilleure Réalisation ;
- Meilleur Film de Court Métrage d'Animation ;
- Meilleur Film de Court Métrage Documentaire ;
- Meilleur Film de Court Métrage de Fiction ;
- Meilleur Film d'Animation ;
- Meilleur Film Documentaire ;
- Meilleur Premier Film ;
- Meilleur Film Étranger ;
- Meilleur Film.

Article 2

Des « César » d'honneur peuvent être décernés chaque année, sur proposition du Bureau de l'Académie.

Un « César des Lycéens » peut être décerné chaque année, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, au film qui aura reçu le plus grand nombre de suffrages, parmi les 5 films nommés au César du Meilleur Film, à l'issue du vote d'un collège de Lycéens désigné préalablement par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Article 3

A) Sont admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » tous les films de long métrage d'initiative française (production de majorité relative française et cessionnaire des droits d'auteurs) au sens de la réglementation française, quelle que soit la langue de tournage.

Pour pouvoir concourir, ces films doivent avoir reçu l'agrément de production délivré par le Centre National de la Cinématographie et avoir obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis, en première exploitation, dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

Sont également admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film », les films français de long métrage ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture, ayant bénéficié du soutien financier à l'industrie des programmes audiovisuels dans les conditions fixées par le décret du 2 février 1995, qui, à titre exceptionnel et dans le cadre du décret du 9 novembre 2001, ont obtenu l'agrément de distribution délivré par le Centre National de la Cinématographie au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle de la remise des « César ». Ces films doivent par ailleurs être sortis, en première exploitation, dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

Les films dits « à sketches » dont la totalité de l'œuvre n'est pas assurée par le-la (ou les) même(s) réalisateur-rice-s ne seront admis-e-s à concourir au « César du Meilleur Film » qu'après étude par le Bureau de l'Académie.

Toutefois, un film ne remplissant pas les conditions visées à l'article 3-A ci-dessus mais dont les composantes artistiques et techniques sont majoritairement françaises, peut après étude par le Bureau de l'Académie être admis à concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film ». Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit à l'attention du Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle de la remise des « César », les décisions du Bureau étant souveraines et non susceptibles d'appel.

B) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger», les films ne remplissant pas les conditions de nationalité visées à l'article 3-A ci-dessus, et ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le-la Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis, en première exploitation France, dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des « César » et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine (7 jours consécutifs) dans cette salle.

C) Pour les « César » attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant contribué dans l'une au moins des catégories définies à l'article 1 de ce chapitre à la réalisation et à la production d'un film admis à concourir pour le « César du Meilleur Film ».

Toutefois, seront également admises à concourir les personnes ayant contribué, dans l'une au moins des catégories définies à l'article 1 de ce chapitre (hors les catégories Meilleur Film, Meilleur Premier Film, Meilleur Film Documentaire et Meilleur Film d'Animation), à la réalisation d'un film admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger » de coproduction française ayant obtenu l'agrément du CNC et considéré comme d'expression originale française, au sens de la réglementation française.

D) Pour le « César de la Meilleure Révélation Féminine » et le « César de la Meilleure Révélation Masculine », seules sont admises à concourir les personnes ayant été sélectionnées par le Comité Révélations de l'Académie, et présentées dans une liste intitulée liste des « Révélations ». Le nombre de personnes ainsi sélectionnées pour le vote du premier tour est au maximum égal à seize actrices et seize acteurs.

Cette liste est établie parmi l'ensemble des actrices et des acteurs ayant collaboré soit aux films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film », soit aux films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », une personne ne pouvant faire partie plus de trois fois de cette liste.

La liste des Révélations est préparée par le Comité Révélations de l'Académie à l'occasion d'une séance plénière unique. Cette sélection est ensuite validée par le Bureau de l'Académie.

Le Comité Révélations -coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants, ou à défaut par un membre de l'Association pour la Promotion du Cinéma, et présidé par un membre du Bureau de l'Académie (sans voix délibérative)- est composé de directeur-rice-s de casting, ayant de par leurs métiers un accès privilégié et une connaissance particulière de la distribution artistique sur des films de long métrage pouvant concourir pour le « César du Meilleur Film » et ayant fait acte de candidature, étant établi que le Comité devra en partie être renouvelé chaque année.

La liste des membres du Comité Révélations est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie.

L'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie. Les membres du comité étant soumis à un devoir de confidentialité dont les règles leur seront notifiées dans l'accord de non-divulgation qui leur sera demandé de signer.

E) Pour les César attribués à des courts métrages, seuls sont admis à concourir les films de court métrage sélectionnés par le Comité Court Métrage dédié de l'Académie. Étant entendu qu'un même film ne peut être éligible qu'à une seule catégorie court métrage (fiction, animation, ou documentaire). La sélection des films est faite, sauf décision unanime exceptionnelle de la part des membres du Comité Court Métrage dédié, parmi les films français (dont la part de production française est supérieure ou égale à 30% de la production totale du film) s'étant inscrits auprès de l'Académie via son formulaire dédié entre le 15 janvier et le 15 juillet de l'année précédant la Cérémonie :

-ayant une durée de projection strictement inférieure à une heure ;

-ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie dans la période du 1er juillet au 30 juin précédant la Cérémonie de remise des « César ». Les films ayant obtenu leur visa entre le 1er mai et le 30 juin précédant la Cérémonie, pourront demander à concourir une année plus tard, cette demande devant être effectuée par courrier écrit, signé du réalisateur et du producteur, et transmise au Secrétariat de l'Académie au plus tard le 15 juillet de l'année suivante.

Les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril précédant la Cérémonie, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet suivant la date de dépôt, pourront demander à concourir une année plus tôt, cette demande devant être effectuée par courrier écrit, signé du réalisateur et du producteur, et transmise au Secrétariat de l'Académie au plus tard le 15 juillet suivant la date de délivrance du visa.

>Pour le « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation », seuls sont admis à concourir les films de court métrage dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25 % de la durée totale du film, déclarés de typologie animation par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à douze.

Le mode de sélection est le suivant : une première sélection s'effectue via une série de prix qualifiants. Pour venir la compléter, le choix est ensuite opéré par le Comité Court Métrage Animation qui effectue la sélection définitive.

Le Comité Court Métrage Animation, coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie, est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage d'animation. La liste des prix qualifiants ainsi que des personnes constituant le Comité Court Métrage Animation est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie. Les membres du comité étant soumis à un devoir de confidentialité dont les règles leur seront notifiées dans l'accord de non-divulgation qui leur sera demandé de signer.

>Pour le « César du Meilleur Film de Court

Métrage Documentaire», seuls sont admis à concourir les films de court métrage, déclarés de typologie documentaire par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à douze.

Le mode de sélection est le suivant : une première sélection s'effectue via une série de prix qualifiants. Pour venir la compléter, le choix est ensuite opéré par le Comité Court Métrage Documentaire qui effectue la sélection définitive.

Le Comité Court Métrage Documentaire, coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie, est composé de personnalités du monde du cinéma ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage documentaires. La liste des prix qualifiants ainsi que des personnes constituant le Comité Court Métrage Documentaire est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie. Les membres du comité étant soumis à un devoir de confidentialité dont les règles leur seront notifiées dans l'accord de non-divulgation qui leur sera demandé de signer.

>Pour le « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction », seuls sont admis à concourir les films de court métrage, déclarés de typologie fiction par la société en charge de la production déléguée (en accord avec le-la réalisateur-rice) lors de leur inscription auprès du Secrétariat de l'Académie, et sélectionnés par l'Académie. Le nombre de films ainsi sélectionnés pour le vote du premier tour est au maximum égal à vingt-quatre.

Le mode de sélection est le suivant : une première sélection s'effectue via une série de prix qualifiants. Pour venir la compléter, le choix est ensuite opéré par deux comités successifs (un Comité d'experts, et un Comité artistique), le premier effectuant une présélection de films via un tour de vote par correspondance, le second effectuant la sélection définitive en réunion.

Le Comité d'experts -coordonné par un-e représentant-e de la Chambre des Représentants de l'Académie- est composé de personnalités ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance aiguisée de la production des films de court métrage de fiction. Le Comité artistique -présidé par un membre du Bureau de l'Académie (sans voix délibérative)- est composé de personnalités du cinéma (réalisateur-rice-s, scénaristes, compositeur-rice-s, acteur-rice-s, technicien-ne-s) ayant été nommées ou lauréates d'un César. La liste des prix qualifiants ainsi que des personnes constituant les Comités Court Métrage Fiction (Comité d'experts et Comité artistique) est approuvée annuellement par le Bureau de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie. Les membres des comités étant soumis à un devoir de confidentialité dont les règles leur seront notifiées dans l'accord de non- divulgation qui leur sera demandé de signer.

F) Pour le « César de la Meilleure Musique Originale », seules sont admises à concourir les personnes ayant créé spécifiquement, soit pour un film admis à concourir pour le « César du Meilleur Film », soit pour un film de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », une ou des compositions musicales avec ou sans paroles :

– dont la durée représente au moins 50 % de la

durée totale de musique mixée à l'image ;

– dont la durée mixée à l'image est supérieure à 10 % de la durée totale du film ;

– dont la composition a été assurée par une ou deux personne(s) au plus, ou par un groupe de personnes constitué préalablement à la mise en production du film.

Le Bureau de l'Académie se réserve un droit de dérogation pour le cas de musiques originales qui ne répondent pas strictement aux critères ci-dessus, mais dont le Bureau de l'Académie aura estimé après consultation des représentants élus de la branche de la composition musicale de l'Association, qu'elles sont légitimes à concourir pour l'obtention du prix. `

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des « César ».

G) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Scénario Original » tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », et dont le scénario est une œuvre originale au sens de la réglementation française.

Pour le « César de la Meilleure Adaptation », sont admis à concourir tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », et dont le scénario est l'adaptation d'une œuvre originale préexistante littéraire, cinématographique, télévisuelle, musicale, ou d'une pièce de théâtre au sens de la réglementation française.

H) Sont admis à concourir pour le « César des Meilleurs Effets Visuels » tous les films pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » ainsi que tous les films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger », à l'exception des films d'animation, ayant fait appel à un-e Superviseur-se VFX (personne ayant la responsabilité artistique principale des effets visuels réalisés au sein de la production du film) crédité-e au générique du film pour l'utilisation exclusive de « VFX Support » ou de « VFX Univers », et ayant fourni une bande démonstration VFX d'une durée maximale de 2 minutes au plus tard le 15 décembre précédant la cérémonie de remise des « César ».

Les films n'ayant eu recours aux VFX que pour de simples retouches « VFX réparation » ne peuvent pas être éligibles.

Les critères pris en compte lors du vote sont la contribution que les effets visuels apportent à l'ensemble du film ainsi que l'aspect artistique, le savoir-faire et la fidélité avec laquelle les effets visuels sont réalisés.

I) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Premier Film » tous les films de long métrage éligibles au « César du Meilleur Film » et réalisés par une personne n'ayant jamais occupé auparavant la fonction de réalisateur-rice ou de co-réalisateur-rice sur un film de long métrage sorti en salle de cinéma.

J) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Documentaire » tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film », hors les films de long métrage concourant pour le « César du Meilleur Film d'Animation », et dont le caractère est déclaré comme « documentaire » par la société en charge

de la production déléguée et le-la réalisateur-rice.

Les films documentaires ayant été diffusés à la télévision avant leur sortie en salle ne seront pas éligibles.

Toutefois, par exception à cette règle, pourront être admis à concourir, après étude par le Bureau de l'Académie, les films de ce type qui auront fait l'objet d'une carrière remarquable dans les festivals de cinéma.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des « César », les décisions du Bureau étant souveraines et non susceptibles d'appel.

K) Sont admis à concourir pour le « César du Meilleur Film d'Animation » tous les films dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25 % de la durée totale du film et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

– tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du « César du Meilleur Film » et dont la typologie est déclarée comme « animation » par la société en charge de la production déléguée du film ;

– tous les films de long métrage ayant obtenu l'agrément de production du CNC en étant de production minoritaire française (avec un minimum de 35%) et de coproduction majoritaire européenne, pouvant concourir au « César du Meilleur Film Étranger » et dont la typologie est déclarée comme « animation » par la société de coproduction française ;

Article 4

À l'exception des « César d'Honneur », et « César des Lycéens », les « César » sont attribués par un vote secret à deux tours des membres de l'Académie. Le vote se fait sur internet.

Le Secrétariat de l'Académie veillera à ce que l'ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes soit effectué sous contrôle d'huissier assermenté. Il pourra décider de confier l'exécution desdites procédures, en totalité ou en partie à une entreprise spécialisée, garantissant le même type de contrôle. Dans ce cas, le choix de cette entreprise devra être validé en temps utile par le Bureau de l'Académie.

Le premier tour du vote détermine les « nominations », c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions de l'article 6, le plus grand nombre de suffrages. Les nominations sont au nombre de cinq dans chaque catégorie, à l'exception :

– du « César de la Meilleure Adaptation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film d'Animation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire » où les nominations sont au nombre de 3 ;

– du « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction » où les nominations sont au nombre de 4 ;

Au premier et au second tour de vote, l'ensemble des membres de l'Académie vote dans chaque catégorie.

Le vote de second tour détermine parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, et sous réserve des dispositions de l'article 7, le film ou la personne qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra attribuer le « César ».

Article 5

Lors de l'ouverture du premier tour de vote, le Secrétariat de l'Académie adresse à tous les membres de l'Académie un guide films présentant les informations suivantes :

A) la liste des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des « César » ;

B) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » des éventuelles autres catégories de « César » attribués à un film pour lesquelles le film est éligible (Premier Film, Film Documentaire, Film d'Animation) ;

C) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film » ou pour chacun des films de coproduction française et d'expression originale française admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger » des éventuelles autres catégories de « César » attribués à une personne pour lesquelles un ou plusieurs collaborateurs-rices du film concerné remplissent les conditions d'éligibilité (Musique Originale, Scénario Original, Adaptation, Effets Visuels) ;

D) la liste des films admis à concourir pour le « César du Meilleur Film Étranger » ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des « César », dans le cas d'une production française minoritaire et de langue française ;

E) la liste des acteurs et des actrices sélectionnés par le Comité Révélations pour concourir au « César de la Meilleure Révélation Féminine » ou au « César de la Meilleure Révélation Masculine » ;

F) la liste des courts métrages de fiction sélectionnés par les Comités Court Métrage Fiction concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction » ;

G) la liste des courts métrages d'animation sélectionnés par le Comité Court Métrage Animation concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation » ;

H) la liste des courts métrages documentaires sélectionnés par le Comité Court Métrage Documentaire concourant au « César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire » ;

L'Association pour la Promotion du Cinéma sera seule décisionnaire de la façon dont seront mises en pages ces informations, et ne peut être tenue pour responsable des titres qui lui auraient échappés, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans ce guide films.

En plus de ce guide films, le Secrétariat de l'Académie propose à ses membres plusieurs dispositifs de visionnage des films, en accord avec les ayants droit des films. Ces dispositifs veillent à respecter une équité totale entre les différents ayants droit, tant en ce qui concerne les processus techniques, que les chartes graphiques et les envois aux membres. Ces dispositifs sont validés par le Bureau de l'Académie.

De manière générale, l'Académie ne peut être tenue responsable du fait qu'un ou plusieurs de ses membres n'auraient pas pu visionner tout ou partie des films proposés à leur vote.

Article 6

Nul ne peut faire l'objet de plus d'une nomination individuelle dans chaque catégorie.

Si, à l'issue du premier tour, une personne obtient des voix sur plusieurs films dans une même catégorie, elle sera nommée uniquement pour le film pour lequel elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Si, à l'issue du premier tour, un acteur ou une actrice

obtient, pour un même film, suffisamment de voix pour être nommé-e, dans plusieurs catégories « interprétation », à savoir : Meilleur-e Acteur-rice, Meilleur-e Acteur-rice dans un Second Rôle, ou Meilleure Révélation (Masculine ou Féminine), il ou elle sera nommé-e uniquement dans la catégorie pour laquelle il ou elle aura obtenu le pourcentage de vote le plus important (nombre de suffrages obtenus divisé par le nombre de suffrages décomptés pour la catégorie).

Article 7

Si, à l'issue du second tour, un film arrive en tête des suffrages dans la catégorie « Meilleur Film » et également dans l'une des catégories « Meilleur Premier Film », ou « Meilleur Film Documentaire », ou « Meilleur Film d'Animation », ce film ne sera lauréat que dans la seule catégorie « Meilleur Film ».

Article 8

Dans le cas où plusieurs personnes occuperaient la même fonction pour un même film (hors les « César » d'interprétation), elles pourront être nommées ensemble si elles respectent les conditions suivantes :

– pour réalisation, musique, photo, décors, montage, costumes, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film ;

– pour scénario et adaptation, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme co-auteurs du scénario ou de l'adaptation, qu'elles soient parties aux contrats de cession de droits d'auteur du film enregistrés au RPCA, et que ces personnes soient citées de façon identique au générique du film ;

– pour la production, à la condition que la société de production que représente la personne soit identifiée dans le dossier d'agrément du film comme production déléguée ou co-production déléguée, dans la limite maximum de deux sociétés, et que les personnes concernées soient citées de façon identique au générique du film ;

– pour le son, seront nommés simultanément, lorsque ces postes sont remplis, les 3 chefs de postes suivants : chef-fe opérateur-rice du son, chef-fe monteur-se son, chef-fe mixeur-se son ; plusieurs personnes pouvant être citées au même poste, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction de chef de poste et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film.

– pour les effets visuels, à la condition que ces personnes soient identifiées au même chef de poste de superviseur-se VFX par la société de production déléguée et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film ;

Les cas particuliers seront arbitrés par le Secrétariat de l'Académie, ces arbitrages étant définitifs et non susceptibles d'appel.

Article 9

Les questions relatives au présent chapitre qui ne seraient pas résolues par l'application du présent règlement seront arbitrées par le Bureau de l'Académie, dont les décisions en la matière seront souveraines et sans appel.

CHAPITRE III

Article 1. Annonce des Nominations

Les nominations des personnes et des films en lice pour chaque Cérémonie sont dévoilées au plus tard quatre semaines avant la Cérémonie de remise des César.

GOVERNANCE ACADÉMIE DES CÉSAR

LE BUREAU

Véronique Cayla, *Présidente*
Patrick Sobelman, *Vice-Président*
Élisabeth Tanner, *Secrétaire Générale*
Didier Diaz, *Trésorier*
Saïd Ben Saïd
Bertrand Bonello

Pascale Ferran
Marie-Ange Luciani
Antoine Reinartz
Ariane Toscan du Plantier
Matthias Weber
Maud Wyler

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APC (Association pour la Promotion du Cinéma)

Audrey Abiven	Olivier Delbosc	Varda Kakon	Marco Prince
Sylvie Aïd-Denisot*	Thierry Fayolle	Cédric Klapisch	Vincent Ravalec
Michel Alexandre	Daniel Delume*	Michel Klochendler	Aurélien Recoing
Éric Altmayer	Constance Demontoy	René Kraus	Antoine Reinartz
Souad Amidou	Thomas Desjonquères*	Gérard Krawczyk	Sophie Reine
Alain Attal*	Didier Diaz	Jeanne Labruno	Jean-François Robin
Lucien Balibar	Lætitia Dosch	Gautier Labrusse	Mathieu Robinet*
Benoît Barouh	Marc du Pontavice	Sylvie Landra	Marianne Roussy
Maurice Barthélemy*	Olivier Ducastel	Jeanne Lapoirie*	Hugo Rubini*
Marianne Basler	Françoise Dupertuis	Sébastien Laudenbach	Alexis Rubinowicz
Christine Beauchemin-Flot*	Riton Dupire-Clément*	Valérie Leroy	Marie Sabbah
Saïd Ben Saïd	Nathalie Durand	Francine Lévy	Juliette Sales
William Benedetto	André Dussollier	Judith Lou Lévy	Carole Scotta
Emmanuelle Bercot	Daniëla Elstner	Valérie Lindon	Dorothee Sebbagh
Priscilla Bertin	Jacky Evrard	Marie-Ange Luciani	Anne Seibel
Andréa Bescond*	Patrick Fabre	Alexandre Mallet-Guy	Pauline Seigland*
Catherine Boisgontier*	Philippe Faucon*	Corinne Masiero	Hugo Sélignac
Sandie Bompar*	Pascale Faure*	Bernard Menez	Fabienne Servan Schreiber
Bertrand Bonello	Marc Faye	Marie-Castille Mention-Schaar	Patrick Sobelman
Caroline Bonmarchand	Cédric Fayolle*	Eric Métayer*	Elisabeth Tanner
Amine Bouhafa	Roxane Fechner*	Laurence Meunier	Laurent Tesseyre
Stéphane Bourgoïn	Cécile Felsenberg*	Radu Mihaileanu	Béatrice Thiriet*
Béatrice Boursier	Pascale Ferran	Jean Minondo	Christopher Thompson
Frédérique Bredin*	Didier Flamand	Marc Missonnier	Françoise Thouvenot
Nicolas Brevière	Marina Foïs*	Nicolas Naegelen*	Eric Toledano
Damien Brunner*	Madeline Fontaine	Elisabeth Nebout-Mevel	Vincent Tolédano
Chloé Cambournac*	Caroline Fourest	Eric Neveux	Ariane Toscan du Plantier
Yves Cape	Sophie Frilley*	Judith Nora	Agathe Valentin*
Gréco Casadesus	Dominique Frot	Claudine Nougaret	Stéphanie Valloatto
Sébastien Cauchon*	Guillaume Gallienne	Christophe Oliveira*	Jan Vasak
Véronique Cayla	Pierre-Yves Gayraud	Isabelle Pasco	Hélène Vayssieres
Emmanuel Chaumet	Isabelle Giordano	Richard Patry*	Tommaso Vergallo
Nathalie Chéron	Alice Girard	Élisabeth Pawlowski	Alice Vial
Nathalie Cieutat	Ann Gisel Glass	Justin Pechberty*	Tatiana Vialle
Rosalie Cimino	Patrick Goavec	Mélissa Petitjean*	Agnès Vincent-Deray
Jérémy Clapin	Agnès Godard	Julie Peyr	Matthias Weber
Philippe Claudel	Olivier Gorce	Christophe Pinel*	Igor Alexis Wojtowicz*
Catherine Corsini*	Victor Hadida	Gilles Porte*	Maud Wyler
Angelo Cosimano	Ludovic Henry	Miléna Poylo*	Khadija Zeggai
Bénédicte Couvreur	Rebecca Houzel*	Daniel Prévost	
Agnès de Sacy	William Jehannin*		

*membre de la Chambre des Représentants

GÉNÉRIQUE 49^e CÉRÉMONIE

CELLES ET CEUX QUI ACCOMPAGNENT L'ACADÉMIE DANS L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS

L'Équipe de l'Académie des César

Grégory Caulier (Délégué Général), Cécile Bossard (Responsable administrative et suivi des partenariats), Vincent Chapalain (Directeur des Opérations et Coordination générale de la presse), Romaric Doublet (Directeur de Production), Kenza Manach (Responsable du département courts métrages et du pôle éducation), Élise Miot (Assistante de Production), Claire Prénat (Responsable des membres, votes et règlements), Élodie Saura (Responsable du département Films, dispositifs de visionnage et publications), Maria Torne (Directrice Artistique) ;

Thierry Borgoltz (Protocole talents), Broussais Dang-Van-Sung (Production), Alexandre Di Carlo (Relations Presse), Boris Hanequin (Montage), Vincent Mottez (Montage) ;

Céléna Da Silva César (Assistante graphiste), Mounir Kateb (Renfort), Thomas Lorin (Régie), Rose Merville (Assistante de Production et d'Administration), Célian Morillon Porée (Assistant montage), Clément Omnes (Régie), David Séropian (Régie).

Les Collaborateurs

Samuel Faure (consultant)
Rodolphe Ratié et Sébastien Ebbo (Aamset)
Lucie De Miguel et Claire Schepens (Ola Communication)
Audrey Le Pennec, Leslie Ricci, Camille Madelaine (La Petite Boîte)
Wahib Bendib et Cédric Lemoigne (TechEvent)

Nathalie Ferenczi (Cabinet d'Expertise Comptable Francis Louche)
Florent Gesbert et Éric Sanchez (Commissariat aux Comptes Praxor)
Maître Claire Perrier et Maître Stéphan Boghen (contrôle du dépouillement des votes)
Benoit Chenon, Adrian Audouit, et toute l'équipe (organisation et programmation du vote - Voxaly)
Maître Nicolas Brault (avocat, Cabinet Veil Jourde)
Julie Allouche et Antonella Spinella (assurance, Diot-Siaci)

Benjamin Bastien, Julien Lambert, Guillaume Lecat (Apsulis)
Yann Cloutier (Atelier Bulk)
Morgane Arenare (Felix&Co)
Jérôme Grou-Radenez (Global Rouge)
Noémie Petit (IPP Imprimeur)
Guillaume Devezeaux, Nicole Sverzut, et toute l'équipe (Kinow)
Elio Angelosanto, Damien Loisel, et toute l'équipe (Magnum)
Laurent Caillat et David Laurent (Manufacture des Deux-Ponts)
Valérie Bravo, Alain Dupuy, et toute l'équipe (Mojohand)
Antoine Coquard (Nocturnes)
Alexandra Ferrero (La Plumographe)
Frédérique Cadoret et Alain Touminet (Printmodel)
Frédéric Verdier (Sonis)
Sylvain Favier et toute l'équipe (TitraFilm)
Alexandra Aslanian, Charlotte Delamare, et toute l'équipe (accueil invités - Trinity Agency)

Renaud Ferreira de Oliveira, Amélie Miermont, Éric Rostand, Agathe de Foucher, Mélanie Millet (César des Lycéens)
Pascal Rogard, Marie Barraco, Louise Devaux (Un César à l'École)
Amélie Chatellier, Florence Keller, Amélie Depardon, Clément Bigot (l'Agence du Court Métrage)

Les Modérateurs de l'Académie

Hélène Verbois, Jean-Luc Brunet, Thierry Chèze, N.T. Binh

Trophées

Régis Bocquel, Claire Bocquel, Gilles Bocquel, et toute l'équipe (Fonderie Trophées - Atelier Bocquel)
Marc Schwartz (pour le Trophée César & Techniques et le Prix de l'Innovation César & Techniques - Monnaie de Paris)
Robert Stadler (designer pour le Prix Daniel Toscan du Plantier)

LES CAPTATIONS VIDÉOS ET LES PHOTOGRAPHIES

faites à l'occasion des manifestations organisées par l'Académie, et réalisées par les élèves des écoles de cinéma qui interviennent encadrés par leurs professeurs :

3IS

Jean Claude Walter, Président de 3iS
Armelle Mahé, Stéphane Pierrat, François Bouiri, Jérémy Plaisant, Charles Pouchayret, Margaux Anquez, Robin Archaux, Laura Bertho, Baptiste Betouille, Mathis Bezancon, Valentin Bigot, Pierre Eloi Boudineau, Jules Boulery, Etienne Braquenhays, Mélanie Brunet, Emma Cabre-Ibarra, Pierre Cadet Petit, Charlotte Cousineau, Anjali Das Crombe, Thomas Dausse, Agathe Delcourt, Margot Doom, Matteo Durant, Dylan Fels, Timothée Girard, Clémence Girardot, Antoine Grignon, Alexis Heron, Alexis Leroux, Noé Lesperres, Maxime Leveque, Daniel Levi Pavillon, Jonas Ligneul, Ryan Loir, Laura Logereau, Charles Maindiaux, Angel Manach, Chloé Mancheno, Lou Mangeant, Philippe Martin, Alexis Menan, Alan Millet, Ioan Pasquier, Simon Prentout, Arthur Prygoda, Onnen Ribaut, Adèle Souanef, Nicolas Stawicki, Thomas Torres, Simon Trinh, William Wanham, Ryan Wong

École Nationale Supérieure Louis-Lumière

Vincent Lowy, Directeur de l'École Nationale Supérieure Louis-Lumière
Eve Rummel, Isabelle Pragier, Ghassan Koteit, Emeric Sallon, Pascale Fulghesu, Christophe Caudroy, Alizée Gousset, Elisa Bapst, Agathe Calmanovic-Plescoff, Astrid Cheval, Livia Haut Perucca, Hugo Gester, Lilian Héliot, Charlotte Heulland, Clémence Justet Termier, Corinna Kranig, Malo Le Bayon, Laurent le Huan Cua, Arianne Marrec, Léa Martineau, Clémence Purkat, Karla Vinter-Koch, Eloïse Vuaroqueaux

École ECV

Les élèves et professeurs d'ECV Bordeaux, Nantes et Paris qui ont travaillé autour de l'affiche Nuits en Or 2024.

CRÉATION ET PRODUCTION DE LA 49^e CÉRÉMONIE

CANAL+

Maxime Saada, Président du Directoire du Groupe CANAL+
Gérald-Brice Viret, Jean-Marc Juramie, Émilie Pietrini, Franck Appietto, Agnès Judes, Alexia Veyry, Nicolas Alibert et toute l'équipe de CANAL+ (diffuseur exclusif et coproducteur délégué de la Cérémonie des César)

FlabProd

François Bénichou / Laurent Armillei, producteurs exécutifs
Franck Broqua, Jérémy Dideron, Frédéric Dorieux, Sophie Dusolier, Sophie Eprinchar, Michael Garzoli, Yann Jacqmart, Cédric Lacolley, Angéline Lebez, Laurent Marchi, Léa Ponce, Jean-Thomas Roux, Etienne Scherb, Sylvie Tassié, et toute l'équipe de FLAB PROD (production exécutive de la Cérémonie des César)

L'Olympia

Laurent Cerner, Directeur Général
Johana Lajoinie, Christophe Lacoste, Morgane Chogon, Clément Capon, Sita Bressi et toutes les équipes de l'Olympia

Les Collaborateurs

Laurent de Aizpurua, Laurent de Minvielle, et toute l'équipe (transport et accueil des personnalités - Ambassador)
Sandrine Jolly et Elodie Laurent, et toute l'équipe (Jaulin)
Delphine Morelle (accueil invités Fouquet's)
Florian Maarek et toute l'équipe (Traiteur Cérémonie - Nomad)
Yvan Hinnemann, Mélanie Hinnemann, et toute l'équipe (régie extérieure - Pixdeo)

Dîner de Gala

Jean-Marie Le Gall, Directeur Général de l'Hôtel Barrière Le Fouquet's Paris
Pierre Gagnaire avec la complicité de Bruno Guéret, Chef des cuisines

La Party

Le Club Haussmann, Alexandre Aleksic
DJ Pablo Saavedra de Decker
Géraud de la Noue, Directeur Général Campari France

POUR L'AFFICHE DE LA 49^e CÉRÉMONIE DES CÉSAR

Remerciements à Michel Ocelot / Studio O pour les droits d'images du court métrage *LA BELLE FILLE ET LE SORCIER* réalisé par Michel Ocelot
© Ocelot

LES AGENCES ET LES PHOTOGRAPHES

qui nous ont facilité l'accès aux images des artistes :

Abaca, AFP, Bestimage, Escoop, Christophel, Gamma Rapho, Getty Images, MaxPPP, Opale, Photo12, Sipa Press, Brigitte Scott, Cinéma du Réel / Lou Dancla, Christophe Gouzé, Daniels William, Dina Neves, Dominique Chomereau-Lamotte, Fica, FNCF / Jean-Luc Mège, Frédéric Reglain, Jean-Pierre Limosin, Institut Lumière / Jean-Luc Mège, Les Enfants du Cinéma, Patrice Terraz, Steve Moreau, © SQPCLM, Éditions Gallimard, Les Cahiers du cinéma et tous les proches des personnalités disparues.

LES DISTRIBUTEURS, PRODUCTEURS, ET AYANTS-DROIT

qui ont accordé les autorisations de diffusion des extraits des films présentés lors de la Cérémonie :

Ad Vitam, Am Stram Gram, Atelier de Production, Bac Films, Blue Hour Films, Bonne Pioche, Camera Lucida Production, Capricci Films, Chapter 2, Chi-Fou-Mi Productions, Christmas in July, Curiosa Films, Diaphana Distribution, Dolce Vita Films, Domino Films, Doncvoilà Productions, Dulac Distribution, Everybody on Deck, Films Grand Huit, G.R.E.C., Gaumont Distribution, Gebeka Films, Haut et Court Distribution, Insolence Productions, Jour2fête, Karé Productions, KMBO, L'Heure d'été, Le Pacte, Les Alchimistes, Les Films de June, Les Films de Pierre, Les Films du Losange, Les Films du Poisson, Les Films du Tambour de Soie, Les Films Pelléas, Lipsum Productions, MACT Productions, Madison Films, Mandarin et Compagnie, Manifest Pictures, Marianne Productions, Memento Distribution, Miyu Distribution, Moana Films, Moonshaker, My Box Films, Nord-Ouest Films, Pan Distribution, Pathé Films, Pyramide Distribution, Rectangle Productions, SBS Films, Sésame Films, SND, Solab Films, Special Touch Studios, Studiocanal, Tabo Tabo Films, Tandem Films, Tanit Films, The Jokers Films, Tita B Productions, Trésor Films, TS Productions, Universal Pictures International France, Vivement Lundi !, Warner Bros. France, Why Not Productions, Windy Production, Wrong Films, Why Productions.

Compte tenu des délais d'impression, certains ayants-droit n'ont pu être cités. L'Académie tient cependant à les remercier.

AVEC LES REMERCIEMENTS PARTICULIERS DE L'ACADÉMIE POUR LEUR BIENVEILLANCE

Stéphanie Busuttill-Janssen et la Fondation César, pour le créateur du trophée, César

Tous les membres des Comités de l'Académie (Court Métrage Animation, Court Métrage Documentaire, Court Métrage Fiction, Révélation, Industries Techniques)

Les établissements scolaires qui accueillent les rencontres Un César à l'École

Les exploitants de salles de cinéma qui accueillent les Projections des Courts Métrages Nommés et les Nuits en Or

Danièle Thompson (texte pour Valérie Lemerrier)

Isabel Coixet (texte pour Agnès Jaoui)

Thierry Chèze (texte pour Christopher Nolan)

Florence Brasart (JC Decaux) pour le plan Média

Malick Bodian, Second Name Agency, et Division pour le Projet Révélation





11 rue de l'Avre, Paris 15^e
Tél. +33 (0)1 53 64 05 25
info@academie-cinema.org

academie-cinema.org

#César2024